

# VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

## CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 03 FEVRIER 2022

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>30 (jusqu'à 19 H 50)</b>
<b>Convocations :</b>	<b>28 JANVIER 2022</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE (jusqu'à 19 h 50), Mme Maryline CHANAL, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, M. Pierre Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Mme Camille FERET, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Adeline POLLET	Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY (à partir de 19 h 50)
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Madame Maryline CHANAL remplit les fonctions de Secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2022

	PAGE
* Synthèse sur l'activité municipale :	
* Remerciements	3
* Informations	4
* Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	15
* Compte-rendu de la Commission Ville Durable du 18 Octobre 2021	16
* Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 21 Octobre 2021	16
* Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 09 Décembre 2021	16
01 – Installation d'une Conseillère municipale	17
02 - Autorisation de signature - Convention Plan de Déplacement Administration	18
03 - Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2021	20
04 – Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du programme d'actions foncières	22
05 - Cession des biens sis 8 rue Méridienne et 2 rue Grainville	27
06 - Garantie d'emprunt au bénéfice du Foyer du toit familial – travaux de renforcement des balcons des immeubles « Val de Seine » au cœur du quartier Buisson à Sotteville-lès-Rouen	29
07 - Création d'emploi de Conseiller des APS – catégorie A	32
08 - Mise à jour des contrats des assisants.tes maternels.les de la crèche familiale	35
09 - Création d'une obligation de servir pour les fonctionnaires stagiaires recrutés dans un cadre d'emplois de police municipale	40
10 - Recours aux services de sociétés de travail temporaire	42
11 - Transformation de trois emplois à temps non complet et création d'un emploi à temps non complet – catégorie B	45
12 - Transformation d'emploi – Catégorie A/ Bibliothécaire territorial	47
13 - Transformation d'emploi – Catégorie B/ Technicien territorial	48
14 - Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau	50
15 - Débat d'orientations budgétaires 2022	51
* Questions d'actualités	58

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Madame la Maire Luce Pane.

*Mme la Maire :*

*Il est 18 heures, nous allons commencer notre Conseil municipal.*

*(Appel des conseillers)*

*Il faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose que Maryline Chanal soit secrétaire de séance. Elle en est d'accord.*

*Nous avons reçu des questions d'actualité : quatre du groupe Inventons Sotteville, deux du groupe Rassemblement pour Sotteville, et deux questions du groupe Ensemble pour Sotteville. Ces questions seront traitées en fin de Conseil.*

### **Remerciements**

*Mme la Maire :*

*Nous avons reçu divers remerciements.*

*Le coordinateur sottevillais du Téléthon, M. Thierry Marais, remercie la Ville pour l'aide importante et efficace qu'elle a accordée dans le cadre de l'organisation et du déroulement du Téléthon 2021. Cette manifestation a permis de récolter la somme de 3 570,12 euros.*

*Le délégué diocésain de la pastorale des migrants remercie la Ville pour le prêt de matériel dans le cadre d'une exposition pendant la Fête des peuples en décembre 2021.*

*Nous avons reçu un mot de remerciement pour une autorisation d'occupation du domaine public dans un partenariat avec un établissement, le Corner, lors du match de football QRM-Monaco en fin d'année 2021.*

*Nous avons reçu aussi des remerciements de la présidente du Conseil de vie sociale Résidence Saint-Joseph et Fondation Filseine, pour tout ce qui est fait en faveur des résidents de la résidence Saint-Joseph et de leurs familles, de par les moyens et les services que la Ville assure.*

*Nous avons eu de nombreux mots de remerciements à propos des colis gastronomiques et des chocolats offerts aux seniors en fin d'année 2021.*

*Nous avons reçu des remerciements pour les subventions que nous avons accordées, et cette fois-ci c'est l'association APF France Handicap qui nous remercie, ainsi que l'Atelier 231.*

**Informations :**

*Mme la Maire :*

*Nous avons une activité dense tout au long de l'année. Nous reprenons les informations qui concernent tous les événements que nous avons organisés depuis le dernier Conseil municipal. Ainsi vous avez une information complète de la vie municipale qui se déroule entre chaque Conseil. Le premier point concerne les Noëls dans les structures de la petite enfance, et je vais passer la parole à Lisa Madeleine.*

*Mme MADELEINE :*

*Merci, Madame la Maire. Le samedi 11 décembre avaient lieu les spectacles de Noël pour les structures de la petite enfance. Au Jardin des petits, trois spectacles ont été proposés pour les enfants et leurs familles. Le spectacle s'intitulait « La petite minute du papillon », réalisée par la compagnie Comme dans les... Dans un souci de respect des protocoles sanitaires, les publics ont pu assister à ces représentations à tour de rôle : d'abord les familles des Jeunes Pousses et des Oursons malicieux, puis les familles de la crèche familiale, et enfin les familles des Chatons barbouilleurs et des Souris dansent. Malgré le contexte compliqué sur le plan sanitaire et avec toutes les précautions nécessaires, ces beaux moments importants ont pu être maintenus à destination des familles et des enfants.*

*Par ailleurs, avec le Comité de promotion des marchés, nous avons proposé des animations de Noël dans de nombreux lieux de notre ville : le samedi 11 décembre, place Verdun et place Voltaire ; le mercredi 15 décembre, place Calmette et avenue du 14 Juillet ; le jeudi 16 décembre, place de l'Hôtel de Ville ; le samedi 18 décembre, rue Pierre Semard et place Charles de Gaulle ; le dimanche 19 décembre, place de l'Hôtel de Ville. À chaque fois, la présence du père Noël et un tour de calèche ont fait le bonheur des enfants.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup. Effectivement, c'était important dans une période qui n'est pas simple, celle que nous connaissons tous. Nous avons réussi à maintenir ces animations et nous en sommes heureux parce que c'était un moment de partage et de bonheur pour les familles et les enfants. Nous n'avons pas pu mener à bien les spectacles de Noël pour nos élèves des écoles maternelles et élémentaires, ce que nous avons beaucoup regretté puisqu'il ne s'agit pas pour nous que d'un simple divertissement mais bien d'une approche culturelle et d'un accès pour tous à la culture. Espérons que ce moment de l'année, en fin d'année prochaine, soit plus fructueux en matière d'association des enfants pour l'accès à la culture, qui est évidemment un élément déterminant dans notre vivre ensemble et dans notre rapport à la démocratie.*

*Nous avons aussi, le 12 décembre, vécu un temps avec le marché artisanal d'une association, et je passe la parole à Gérard Guillopé.*

*M. GUILLOPÉ :*

*Merci, Madame la Maire. C'était un événement inédit à Sotteville, le 12 décembre 2021, dans le quartier Eauplet-Mortreuil, Chemin du halage, avec une jeune association créée en mai 2021 et qui s'appelle NOT Quartier Le Halage et qui a mis en place, avec l'aide de la Ville, un marché*

*artisanal de 38 exposants de Seine-Maritime et de l'Eure, qui proposaient leurs produits locaux, pour la personne, la maison et la table, en prévision des fêtes de fin d'année.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup. Là aussi, il s'agit d'une association sottevillaise qui mène un certain nombre d'animations en faveur du lien social entre les habitants. Je voulais passer la parole à Adeline Pollet mais nous allons demander à Christine Borja de bien vouloir nous présenter une autre animation qui a eu lieu dans un but caritatif, le 12 décembre dernier.*

*Mme BORJA :*

*Merci, Madame la Maire. Effectivement, le 12 décembre, il y a eu des ventes d'objets sur le marché de Sotteville. Les Sottevillais et Sottevillaises qui fréquentent les Maisons citoyennes ont fait le choix d'apporter leur contribution à une association qui s'appelle l'association Charline. Cette association permet de faciliter les visites des parents dans des établissements spécialisés, de favoriser les échanges entre parents, afin de rompre l'isolement ou encore de rendre les séjours à l'hôpital un peu plus agréables pour leurs enfants. Tout au long de l'année, les personnes qui fréquentent les Maisons citoyennes ont confectionné des objets, et ces ventes ont permis de récolter 446 euros, qui vont être remis à cette association. Voilà encore un bel exemple d'entraide et de solidarité sottevillaise.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup, Christine Borja, pour ce témoignage. Le 14 décembre, un travail de proximité et de lien des élus et de nos concitoyens a eu lieu dans tous les quartiers de la ville, et je passe la parole à Mohamed Dergham.*

*M. DERGHAM :*

*Merci, Madame la Maire. La proximité avec les Sottevillais est un engagement fort de l'équipe municipale. Les élus vont ainsi régulièrement à la rencontre des habitants pour aborder tous les sujets de leur quotidien. Mardi 14 décembre, avec Adeline Pollet, adjointe aux affaires sociales et à la santé, Christine Borja, adjointe au dialogue citoyen et au lien intergénérationnel, et Gérard Guillopé, adjoint en charge de la propreté, du cadre de vie et du commerce, nous étions présents dans le quartier Ferdinand Buisson afin d'échanger avec les Sottevillaises et les Sottevillais, écouter les remarques, répondre à leurs questionnements, échanger sur leurs préoccupations. Au printemps, les élus reprendront ces séries d'échanges dans différents points de la ville.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup, Mohamed Dergham, pour ce témoignage sur la proximité et le lien en direct avec nos concitoyens. Le 18 décembre, un temps fort a eu lieu dans notre ville sportive, et je passe la parole à Stéphane Ferrand.*

*M. FERRAND :*

*Merci, Madame la Maire. Le samedi 18 décembre, nous avons accueilli les finales des championnats de France de lutte par équipes, lutte féminine, lutte gréco-romaine et lutte libre, qui se sont succédé sur le tapis du stade Jean Adret, dans une très belle ambiance. C'est notre club, le Stade Sottevillais Cheminot Club Lutte, qui a remporté le titre de champion de France de D1, face à Maizières-lès-Metz. Nous avons déjà réalisé cet exploit en 2017, mais c'est une première à domicile. Un grand bravo à nos athlètes et à tout le club, qui font rayonner Sotteville ! Et si ces*

*championnats concernaient les adultes, le club en lien avec la Ville de Sotteville et l'Éducation nationale a aussi associé les enfants. En effet, les élèves des écoles Jaurès et Gadeau de Kerville ont pu aller à la rencontre des champions sottevillais. Au programme : découverte de la salle des championnats, démonstrations et signatures d'autographes. Au niveau performance mais aussi esprit d'équipe, partage et transmission, continuons à porter haut Sotteville et les valeurs du sport.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup, Stéphane Ferrand, pour ce témoignage. Il est vrai que c'était un temps fort. C'est beaucoup de travail pour le club. La Ville est un partenaire fidèle de nos différentes sections sportives, parce qu'à travers le sport il y a toujours et l'éducatif et la santé. Là aussi, nous pouvons être fiers. La lutte fait partie des trois clubs phares de Sotteville sur quarante disciplines environ, avec l'athlétisme et la gymnastique. Nous avons de quoi être heureux avec ce foisonnement en matière sportive. Être champion de France, cela n'arrive pas tous les ans, et là nous pouvons vraiment les féliciter.*

*Le 21 décembre, nous avons aussi réalisé, avec Adeline Pollet, une visite à l'association du Secours populaire. Nous les avons rencontrés pour leur remettre un certain nombre de cadeaux qui avaient été collectés de façon collégiale avec les habitants qui ont participé à ce Noël solidaire. Nous en avons profité pour remercier l'association de son dynamisme sur la commune et de son partenariat avec la Ville. Il y a une vraie richesse humaine dans cette association, qui est empreinte du sens de l'entraide et du sens du dialogue, avec une volonté de mise en œuvre de la solidarité mais également de soutien à l'émancipation de tout un chacun. En cette période qui pourrait être réjouissante pour les uns mais exclusive, c'était d'autant plus important que l'on rappelle et souligne les liens forts que nous avons avec l'association du Secours populaire.*

*Je passe la parole à Maryline Chanal pour qu'elle nous parle de « la santé en marchant » en janvier.*

*Mme CHANAL :*

*Merci, Madame la Maire. La Ville et les associations sportives sottevillaises ont proposé aux habitants de faire de ce mois de janvier un mois de la santé en marchant. Chaque jour, une animation gratuite et originale a été proposée pour bien commencer l'année, avec de bonnes résolutions : de la marche gymnique, athlétique, aquatique ou nordique aux randonnées pédestres en passant par le basket en marchant, il y en avait pour tous les goûts.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup. Je pense que cela est important pour nous tous. Cela crée aussi une dynamique en matière sportive et cela ouvre des portes sur d'autres formes de pratique où tout un chacun peut vraiment participer même s'il n'est pas adhérent d'un club ou d'une association.*

*Le 12 janvier, nous avons une marche intergénérationnelle, et je passe à nouveau la parole à Christine Borja.*

*Mme BORJA :*

*Effectivement, durant le mois de la marche, la marche intergénérationnelle était indispensable et elle s'est déroulée le mercredi 12 janvier, au stade Jean Adret. Les jeunes de 4 à*

*11 ans, accompagnés par leurs parents et grands-parents, ont pris place dans le sulky à pédale pour faire un tour de stade, une activité originale.*

*Mme la Maire :*

*Le sport avec de la bonne humeur. Le 13 janvier, nous avons les vœux et je passe à nouveau la parole à Christine Borja.*

*Mme BORJA :*

*Nous nous sommes rendus, avec Madame la Maire, dans les résidences autonomie. Au nom de toute l'équipe municipale, nous avons présenté nos vœux pour la nouvelle année aux Sottevillais de ces résidences. Nous avons également souhaité les anniversaires des résidents nés en janvier, avant de remercier les agents municipaux qui, quotidiennement, mettent tout en œuvre pour rendre agréable le cadre de vie aux résidents.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup. Ces petits moments d'échange et de convivialité sont vraiment très précieux dans une période où nos concitoyens en ont été particulièrement privés. Je vous le dis souvent, ce que nous faisons matériellement est important, mais l'immatériel qui passe par le soin et la préoccupation vis-à-vis des autres est aussi fondamental. On voit bien que le moral de nos concitoyens peut être quelquefois en berne dès que l'on est obligé d'appliquer à nouveau des dimensions du protocole sanitaire de façon stricte. C'était encore plus précieux, cette année, qu'il puisse y avoir ces petits moments de joie et de convivialité partagés.*

*Je passe maintenant la parole à Laurent Cassard pour qu'il nous parle des Maisons citoyennes.*

*M. CASSARD :*

*Merci, Madame la Maire. C'est une nouveauté, les Maisons citoyennes ont lancé leur page Facebook pendant le mois de janvier 2022. Lieux de vie à partager, ces Maisons participent activement à la vie des quartiers, facilitant les démarches administratives, nouant un dialogue de proximité, encourageant les initiatives collectives et valorisant le savoir-faire de chacun. Sur cette page Facebook, vous retrouverez tout ce qui rythme le quotidien des Maisons citoyennes, des photos, des événements, des informations pratiques, des bons plans, etc.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup pour ce témoignage important. Tout ce qui a trait au numérique peut être générateur de fractures, et le travail qui est mené au sein des Maisons citoyennes est un bon moyen de faire que tous les apprentissages et les accès soient possibles, sans exclusive.*

*Ensuite, nous allons parler d'Anne Sylvestre et je vais passer la parole à Alexis Ragache.*

*M. RAGACHE :*

*Oui, ce n'est pas tout à fait de la chanteuse dont il est question, mais d'un projet qui porte son nom. Une réunion publique a eu lieu le 17 janvier dernier pour présenter aux habitants le projet du bailleur Habitat 76 au 53 bis rue du Madrillet, sur l'ancien site du CIO, qui a été rasé il y a quelque temps. Ce sont 25 logements locatifs sociaux qui vont être construits. Le permis de construire a été délivré le 24 décembre 2021, et cette réunion publique a été l'occasion de présenter le projet aux habitants et aux riverains, un projet que nous jugeons tous raisonnable et qui a été rediscuté à*

plusieurs reprises. Il s'intègre bien dans l'environnement, c'est un projet qualitatif pour les futurs habitants et qui respecte toutes les nouvelles normes environnementales. Comme nous le faisons systématiquement pour ce type de projet, ces réunions participent à leur bonne compréhension, et cela fut le cas lors de cette réunion, où les échanges furent particulièrement courtois et constructifs.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour ce témoignage d'un champ important qui est celui du logement.

Nous allons maintenant parler des maladies cardiovasculaires et je vais passer la parole à Stéphane Bord.

M. BORD :

Merci, Madame la Maire. Effectivement, engagée dans les enjeux de santé publique, la Ville a organisé un ciné-débat autour de la sensibilisation et de la prévention des maladies cardiovasculaires, le mardi 18 janvier, à l'Hôtel de Ville. Il y a eu la projection du film C'était un jour d'avril, réalisé par André Clamagirand, qui a été suivi d'échanges avec des professionnels de santé, en présence de Madame la Maire, du docteur Laurent Berneman, cardiologue à la clinique de l'Europe, et d'un sapeur-pompier de Sotteville-lès-Rouen. De nombreuses questions ont pu être posées, et les gens étaient très satisfaits.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour ce témoignage. Il est vrai que l'éducation à la santé et la prévention sont des enjeux de société très forts, qui nous tiennent à cœur. Je passe la parole à Alexis Ragache, qui va nous parler de retraite active.

M. RAGACHE :

Je prends celle de notre collègue Mathilde Lesage, qui a perdu sa voix, et je vais essayer de m'en montrer digne. Au mois de janvier, des rendez-vous ont été programmés par la Ville pour les retraités sottevillais, pour continuer à agrémenter leur agenda : des actions de sensibilisation, des sorties culturelles faites pour les accompagner au mieux dans leur retraite. La Direction de la Solidarité a organisé, avec ses partenaires, différentes conférences. L'une, le 19 janvier, avait pour but de traiter des actes de malveillance et a fait intervenir un agent de service Prévention de la police nationale afin de sensibiliser les retraités sottevillais sur les mesures de vigilance à mettre en place dans les habitations et sur la voie publique. Une autre conférence s'est tenue le 1<sup>er</sup> février, à l'Hôtel de Ville, autour de la nutrition. Les participants ont été sensibilisés notamment à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette intervention. Cela paraît peut-être évident, mais je suis sûre qu'il est nécessaire d'avoir ces conférences et ces accompagnements. C'est comme la prévention des risques au travail : la force de l'habitude peut être un danger. Se prémunir contre les actes de malveillance nécessite ce travail de sensibilisation. Il en va de même pour l'équilibre alimentaire.

Nous avons eu aussi un temps fort au plan culturel et je vais passer la parole à Edwige Pannier.

Mme PANNIER :

Merci, Madame la Maire. La 6<sup>e</sup> édition des Nuits de la lecture s'est déroulée, en France entière, du 20 au 23 janvier 2022 et avait pour thème « Aillons toujours, aimons encore ». À Sotteville, comme chaque année, la bibliothèque municipale a participé à cet événement national, et les bibliothécaires ont proposé aux Sottevillaises et Sottevillais de se retrouver du 19 au 22 janvier à la fois à la bibliothèque municipale et, grande nouveauté cette année, aux quatre coins de la ville pour une programmation hors les murs. Pour cette édition, la bibliothèque municipale a souhaité insister sur les relations à l'autre et les liens entre la lecture et la musique, ainsi que sur les liens entre les différents lieux culturels et socioculturels. Cette programmation riche a permis de favoriser un voyage littéraire et musical, que l'on ait eu 4 ans ou 99 ans. Ces Nuits de la lecture sont plus que jamais nécessaires pour partir à la conquête de nouveaux lecteurs et réaffirmer auprès de tous la place essentielle du livre et de la lecture dans nos vies. Je tenais à remercier Sylvie Auzou et l'ensemble de son équipe, qui sont toujours disponibles et à l'écoute des usagers, toujours dans l'esprit du service public, et qui, malgré la pandémie, ont accompagné chacun de nos concitoyens.

Mme la Maire :

Merci. Là aussi, c'était un moment fort, très attendu, quoique perturbé en cette période de pandémie. Le rapport à la lecture est une richesse, et, sous cette forme-là, c'est toujours très attractif.

Nous avons aussi participé à une inauguration avec le bailleur LogiRep, et je passe la parole à Laurent Fussien.

M. FUSSIEN :

Merci, Madame la Maire. Nous étions en effet présents dans les locaux de LogiRep le 20 janvier dernier, rue Pierre Corneille, à proximité de la Maison citoyenne Grenet-Voltaire, pour l'inauguration d'un espace de coworking, particulièrement ouvert aux personnes souhaitant télétravailler et accéder à l'outil numérique. Le bailleur social a mis en place cet espace de 30 m<sup>2</sup>, avec 6 postes informatiques connectés. Un animateur dédié à la coordination du lieu et à l'accompagnement des usagers sera également présent. Il faut préciser que l'accès est gratuit et pas seulement réservé aux locataires. Autrement dit, les habitants du quartier pourront également s'y rendre. C'est une bonne nouvelle et un plus pour ce quartier, en complémentarité de nos actions.

Mme la Maire :

La démarche est très intéressante, et la complémentarité avec notre propre travail des Maisons citoyennes va faciliter les choses et augmenter les possibilités pour nos concitoyens.

Nous avons aussi eu un temps important de reconnaissance par rapport au travail accompli, et je passe la parole à Jean-François Timmerman.

M. TIMMERMAN :

Merci, Madame la Maire. Le vendredi 21 janvier et le mercredi 2 février, avaient lieu les remises des médailles du travail, l'occasion de récompenser près de 40 agents qui font vivre notre service public de proximité : médaille d'argent pour les agents qui ont au moins 20 ans d'ancienneté, médaille de vermeille pour 30 ans, médaille d'or à partir de 35 ans. Au-delà de la couleur de la médaille, c'est bien l'investissement au service de la collectivité et des habitants que nous souhaitons mettre en valeur. Bien sûr, la crise sanitaire nous a obligés à réadapter ces

manifestations, mais il est absolument essentiel de pouvoir faire perdurer ces moments de reconnaissance du travail accompli.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour ce témoignage. Effectivement, nous avons modifié nos habitudes de travail, nous ne pouvions pas réunir l'ensemble des agents, donc nous l'avons fait par petites unités. C'était l'occasion de rappeler l'importance et la qualité du service public rendu par nos collaborateurs et nos collègues, dans des conditions qui ne sont pas forcément faciles, vous l'imaginez bien, puisqu'en fonction de l'épidémie nous pouvons avoir des effectifs moindres.

Nous avons eu une autre compétition sportive durant ce mois de janvier. Je passe la parole à Alexis Ragache.

M. RAGACHE :

Cette fois-ci, je prends la parole au nom de mon collègue Christophe Delamare. On vient d'évoquer le contexte sanitaire, qui a fortement pesé sur les clubs sportifs. Aujourd'hui, nous sommes en train de reprendre un peu les compétitions ; Stéphane Ferrand évoquait la lutte, là c'est le tir à l'arc. Le samedi 22 et le dimanche 23 janvier, une compétition de tir à l'arc a été organisée par la Compagnie des archers sottevillais, à laquelle nous avons assisté, avec Madame la Maire et Christophe Delamare. Ce concours était sélectif pour les championnats de France mais aussi pour les championnats du comité régional de Normandie, ceux du comité départemental de Seine-Maritime et pour le Challenge du Département. Autant dire qu'il y avait de l'enjeu. De nombreux clubs ont participé, dans une ambiance sportive retrouvée après deux années plutôt complexes. Bravo aux sportifs et merci à tous les bénévoles et aux agents de la Ville qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Mme la Maire :

C'est tout à fait juste. C'est aussi un sport très intergénérationnel. Après une année d'absence totale de compétition, ils ont remis en route le club et ils appliquent le protocole de façon méthodique.

Nous avons une semaine olympique et paralympique et je vais passer la parole à Evelyne Denoyelle.

Mme DENOYELLE :

Merci, Madame la Maire. Du 24 au 29 janvier a eu lieu la semaine olympique et paralympique. Cette semaine est organisée chaque année dans le but de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes, en mobilisant la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives. Durant la semaine, les éducateurs sportifs, les animateurs périscolaires, les agents de restauration et les équipes pédagogiques sont intervenus sur le temps scolaire et périscolaire pour proposer un programme d'animation aux jeunes Sottevillais sur la thématique du sport pour l'environnement et le climat. Ainsi, tout au long de la semaine, les élèves ont participé à la réalisation de drapeaux, défilés dans les classes, et ont rencontré des athlètes de haut niveau qui ont déjà participé aux Jeux olympiques. Des sessions de tennis ont également été organisées, ainsi que des séances de torball, sport collectif joué avec un ballon destiné aux personnes déficientes visuelles et ouvert aux valides dans le cadre du Ludosport. Le temps de restauration a également été placé sous le signe de la semaine olympique, avec chaque jour un menu et une décoration

*spécifique à un pays (repas italien le lundi, africain le mardi, américain le mercredi, australien le jeudi, asiatique le vendredi). Pendant la semaine, les écoliers sottevillais ont également été sensibilisés aux enjeux climatiques et environnementaux, avec notamment l'organisation sur le terrain synthétique du stade municipal Jean Adret d'un jeu autour du tri sélectif, avec la section football du Stade sottevillais Cheminot Club. Enfin, comme l'an passé, les élèves se sont préparés toute la semaine pour se mettre en scène vendredi 28 janvier, lors de la restitution d'un flash mob organisé dans toutes les écoles sottevilaises pour clôturer cette semaine olympique et paralympique.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup, Evelyne Denoyelle, pour ce témoignage sur la riche période d'animations autour de ces thèmes très prégnants et fédérateurs et qui ont fait participer beaucoup de nos jeunes Sottevillais. En parlant des jeunes Sottevillais, nous avons aussi une dernière séance plénière du Conseil municipal d'enfants et je passe la parole à Adeline Daniel.*

*Mme DANIEL :*

*Merci, Madame la Maire. Le mercredi 26 janvier s'est tenue la dernière séance plénière du Conseil municipal des enfants pour cette mandature. Ils terminent leur mandat après avoir bien travaillé pendant deux ans, dans un contexte compliqué marqué par la Covid. Ils ont notamment travaillé sur les sorties d'école sans tabac, sujet qui leur tenait vraiment à cœur ; sur le projet de réalisation d'un skate-park ; sur un parcours sur la biodiversité. Ils ont participé à des rencontres avec d'autres Conseils municipaux d'enfants. Des membres du Conseil des jeunes sont aussi venus échanger avec eux sur l'idée de l'engagement citoyen. Nous les retrouverons bientôt dans une démarche de transmission, car un nouveau Conseil d'enfants sera élu et nous fêterons aussi cette année les 30 ans du Conseil municipal d'enfants à Sotteville.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup pour ce témoignage riche et chaleureux. Ces enfants ont travaillé pendant deux ans, ils ont été accompagnés par notre responsable du Conseil municipal d'enfants, sous le pilotage de Laurence Renou et d'Adeline Daniel. C'est une vraie démarche citoyenne et de progression dans l'apprentissage des montages de projets collectifs ; cela fait partie de l'éducation et c'est très bien.*

*Je passe la parole à Jean-François Timmerman pour nous parler du Téléthon au mois de janvier.*

*M. TIMMERMAN :*

*Merci, Madame la Maire. Jeudi 27 janvier, la remise officielle du chèque de 3 570 euros a été effectuée en mairie, en présence de Thierry Marais, coordinateur local de l'AFM Téléthon. Ce fut l'occasion de remercier tous les bénévoles pour leur participation aux différents événements mis en place et pour leur générosité sans faille, le tout avec le concours de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, la participation des associations, des commerçants, et du comité de promotion des marchés.*

*Mme la Maire :*

*Que des acteurs dynamiques et généreux ! Ils ont déjà plein d'idées pour l'année prochaine.*

*Je passe la parole à Ève Cognetta pour la réunion sur l'extinction de l'éclairage public.*

*Mme COGNETTA :*

*Merci, Madame la Maire. En juillet 2021, nous avons réuni, lors de trois moments de réunion publique, les riverains concernés par l'extinction de l'éclairage public de 1 heure à 5 heures du matin. L'objectif de ces réunions était de lever des craintes, d'échanger, et nous nous étions engagés à faire le bilan des premiers moments de cette extinction, ce que nous avons donc fait jeudi dernier lors d'une réunion, qui a rassemblé environ 25 Sottevillais. Les échanges ont été très riches, avec la présence de nos collègues de la Métropole, qui ont pu aborder des éléments techniques sur les difficultés de mise en œuvre et sur les leçons qui pourront être tirées pour permettre une éventuelle extension de cette extinction à d'autres quartiers de la ville dans un temps ultérieur. L'un des objectifs était d'essayer d'évaluer les économies d'énergie que cela permet de réaliser. Il s'agissait aussi d'expliquer que cette intervention sur l'éclairage public ne se limite pas à une extinction nocturne mais passe aussi par le remplacement des anciennes méthodes, par de l'éclairage LED sur près de 300 points d'éclairage sur les plus de 3 000 existant dans la commune. Près de 80 % de nos armoires électriques sont équipées d'horloges astronomiques, ce qui permet de caler les temps d'éclairage de la façon la plus efficace possible. Ce temps d'échange a permis de voir que les retours des habitants étaient globalement positifs. Nous avons noté, pour certains, une amélioration de la qualité du sommeil des enfants par exemple, des oiseaux qui se mettaient à chanter plus tard le matin.... Bref, chacun a pu dédramatiser ce passage à une extinction entre 1 heure et 5 heures du matin. Les habitants se sont montrés assez intéressés à l'idée de témoigner pour de futurs quartiers, qui vont sans doute être concernés. Nous allons sensibiliser sur cette thématique. Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, nous y allons par petits pas et créons une confiance avec les habitants, de façon à ce que les choses se passent le plus sereinement possible.*

*Mme la Maire :*

*Merci. C'est important sur le fond. Le bien-fondé de la démarche fait que nous préparons la suite sur les deux autres tiers de la commune, avec cette même démarche d'échange telle que l'a décrite Ève Cognetta.*

*Un autre événement sportif s'est déroulé le 29 janvier, et je passe la parole à Stéphane Ferrand.*

*M. FERRAND :*

*Merci, Madame la Maire. Effectivement, le samedi 29 janvier avait lieu l'inauguration de la route 606 au stade Jean Adret, en présence de Christophe Delamare, adjoint au sport, Joël Delaunay, le président du Stade sottevillais Cheminot Club, et les pratiquants et responsables de différentes sections sportives. Par un nouvel usage de l'anneau, à pied, à vélo, à roller, il s'agit d'une autre approche du sport pour tous. Le parcours est agrémenté de panneaux pour gérer sa cadence, sa respiration, et développer le plaisir de faire de l'activité physique, seul ou en groupe. L'anneau, qui fait 606 mètres, est aussi un parcours permanent de courses d'orientation. Tout cela s'ajoute aux équipements en accès libre déjà installés dans le stade.*

*Par ailleurs, permettez-moi un dernier développement lié au sport, les samedi 11 et dimanche 12 décembre avaient lieu les championnats individuels de gymnastique artistique féminine et masculine : 20 filles et 23 garçons sottevillais participaient à cette belle compétition départementale.*

*Mme la Maire :*

*Merci de nous rappeler tous ces moments sportifs heureux et ce clin d'œil avec notre piste de 606 mètres, qui a le mérite de ne pas avoir de discontinuité.*

*Le 30 janvier, nous avons aussi une autre animation sur le marché, et je passe la parole à Gérard Guillope.*

*Mme GUILLOPE :*

*Merci, Madame la Maire. Dimanche dernier, place de l'Hôtel de Ville, sous un beau soleil de janvier, le Comité de promotion des marchés nous invitait au partage de la galette traditionnelle, à l'occasion du tirage au sort de sa tombola, où les gagnants, au nombre de 28, sont repartis avec des lots de petit électroménager pour l'entretien de la maison, pour la cuisine, et avec des postes de télévision. L'année 2022 sera jalonnée d'autres animations sur les différents marchés de la ville. J'invite les Sottevillais à y participer, et nous en reparlerons au fil du temps dans nos prochains Conseils.*

*Mme la Maire :*

*Merci pour ce témoignage. Les marchés sottevillais sont certes des lieux de commerce, mais aussi de hauts lieux de la vie sociale et de proximité, où nombre de nos concitoyens aiment à venir échanger. Quand on a connu des périodes un peu compliquées durant cette pandémie, heureusement que les marchés ont été à un moment autorisés à nouveau, parce que ce sont des lieux de lien social fondamental pour que le moral de nos concitoyens ne fléchisse pas trop.*

*Un autre temps fort culturel a eu lieu le 1<sup>er</sup> février, et je donne la parole à Edwige Pannier.*

*Mme PANNIER :*

*Merci. Mardi 1<sup>er</sup> février, nous avons assisté, à la bibliothèque municipale, au vernissage de l'exposition « S'il n'y avait qu'une image ». Cette exposition est composée d'une vingtaine de clichés et elle est le fruit d'une initiative photographique auprès de patients hospitalisés à Institut Curie de Paris, autour de l'idée que l'art peut être bénéfique pour la santé tant physique que mentale. Il s'agit d'une exposition inédite de l'artiste photographique et infirmière Hélène Mauri. Depuis 2015, elle a rencontré des patients hospitalisés en cancérologie pour leur demander quelle serait la photographie qu'ils aimeraient voir, avoir, et qui aurait un sens pour eux. Elle leur a proposé ensuite de réaliser cette photographie et de leur offrir un tirage qui serait accroché dans leur chambre d'hôpital. Cette image est devenue un soutien, une source de bien-être, une évasion, pendant leur hospitalisation. La photographie choisie pouvait être un souvenir, un lieu d'enfance, un repère du quotidien perdu, une image pour revoir quelque chose ou quelqu'un. L'artiste a réalisé ainsi 67 clichés. Pour chacun, elle a adapté sa technique selon les demandes. Certaines demandes ont même emmené l'artiste à des milliers de kilomètres. L'image devient un moment privilégié, comme une fenêtre sur le monde intime du patient, et un moment de vie pendant sa maladie. Je vous invite vraiment à découvrir cette très belle exposition, qui se tient à la bibliothèque municipale jusqu'au 19 février, et à lire chacun des textes recueillis par l'artiste auprès des patients.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup. C'est à la fois beau et émouvant, une démarche très originale, qui ouvre des portes dans des moments particulièrement difficiles.*

*Nous allons maintenant parler de notre cadre de vie, puisqu'une mare démarre. Je passe la parole à Pierre-Arnaud Prieur.*

*M. PRIEUR :*

*Merci, Madame la Maire. Une nouvelle mare a vu le jour à l'entrée du Bois de la Garenne, côté lycée Marcel Sembat, et grâce aux services de la Métropole. Il s'agit de la deuxième mare dans ce secteur, avec celle située en bas de ce même bois. Elle vient compléter le projet de trame bleue, pensée pour favoriser la biodiversité au cœur de notre ville. Les mares sont en effet indispensables aux amphibiens, libellules, insectes et oiseaux, qui y trouvent un refuge propice pour s'alimenter et se reproduire. Ce nouvel espace a été pensé comme un milieu naturel. Nous avons fait le choix de ne pas planter et de laisser la végétation spontanée et typique des mares s'y développer. Bientôt, la prairie sera gérée par pâturage. Par ailleurs, nous avons à cœur d'intégrer la nature en ville dans chacun de nos projets, et nous souhaitons également que les habitants s'approprient cette nature. C'est la raison pour laquelle nous allons installer un banc et des panneaux pédagogiques à proximité de cette nouvelle mare, afin que chacun puisse en profiter, l'observer et la comprendre.*

*Mme la Maire :*

*Voilà aussi un beau projet, partagé, éducatif, qui fait du bien à tous et qui portera le nom de prairie et le nom d'une femme botaniste, parce qu'il est important de rappeler ce que chacun a apporté en termes de contribution à la préservation de la biodiversité.*

*Nous allons maintenant parler de défibrillateurs et je vais passer la parole à Stéphane Bord.*

*M. BORD :*

*Merci, Madame la Maire. Dans la suite du ciné-débat sur les maladies cardiovasculaires et bien au-delà de la réglementation en vigueur, Sotteville dispose aujourd'hui de 34 défibrillateurs, implantés dans tous les lieux publics, dont 9 appareils disponibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Pour permettre à tous de se familiariser avec l'utilisation de ces outils, qui sauvent des vies, la Ville et la Croix-Rouge française organisent des sessions de formation gratuites. L'objectif est le suivant : 10 000 citoyens sauveteurs. Notre objectif est ambitieux, mais il faut avoir de l'ambition quand il s'agit de sauver des vies. Vous êtes tous invités à vous inscrire à ces sessions de formation.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup. C'est absolument indispensable pour ne pas paniquer le cas échéant et se dire que l'on peut utiliser ces défibrillateurs.*

*Une information concerne Wikipower, et je vais passer la parole à Herve Demorgny.*

*M. DEMORGNY :*

*Merci, Madame la Maire. Dans le cadre de notre achat groupé d'énergie, nous avons appris, le 22 décembre, qu'un des fournisseurs d'électricité n'était plus en mesure de tenir ses engagements contractuels : il s'agit du fournisseur d'électricité Mega Energie. Le contexte international que vous connaissez est celui d'un coût de l'énergie multiplié par six depuis le début de l'année 2021. Sur les quarante fournisseurs habilités à fournir de l'énergie sur le territoire national, douze ne prennent plus de nouveaux contrats, et deux sont en liquidation. En lien avec notre prestataire Wikipower, nous avons validé la procédure d'information et de conseil à donner à*

nos concitoyens. Trois fournisseurs ont été suggérés : Total Energies, qui a des caractéristiques proches de Mega Energie et peut être d'un intérêt certain pour les foyers modestes, avec des tarifs bas ; le retour possible vers l'opérateur historique, au tarif réglementé ; en parallèle, nous avons recherché un fournisseur d'énergie verte, mais celui que nous avons identifié, Planète OUI, a été placé en procédure de redressement judiciaire très récemment.

Un premier mail d'information a été envoyé dès le 27 décembre, doublé d'un deuxième début janvier. Des relances par SMS et par courrier ont été effectuées, prises en charge par Wikipower. Des points d'étape très réguliers ont été effectués avec le prestataire pour suivre la bascule des habitants vers un nouveau fournisseur. Le 18 janvier, 53 foyers n'avaient pas encore basculé vers un nouvel opérateur. Ces derniers ont été contactés par téléphone par la société Wikipower. Les habitants ont indiqué le faire suite à l'échange téléphonique, et pour ceux qui n'avaient pas décroché, un message vocal leur a été laissé. Des appels téléphoniques ont de nouveau été effectués de sorte qu'aucun foyer, à notre connaissance, n'ait pas reçu une parfaite information de cet aléa. Cela ne signifie pas que tous les foyers ont basculé vers un nouvel opérateur, puisque chaque Sottevillais était libre de poursuivre ou non avec Mega Energie, au nouveau tarif, qui a pris effet au 22 janvier. Mais nous nous devons d'informer les habitants, et dans nos échanges avec Wikipower c'est ce que nous avons fait de façon très vigilante. De manière très marginale, nous avons été contactés par quelques habitants, que nous avons accompagnés dans leur démarche. Nous suivons bien évidemment la situation des foyers sottevillais afin de nous assurer qu'aucun n'ait de difficultés particulières face à cette situation. Les Sottevillais ayant souscrit une offre en gaz ne sont pas concernés, mais nous restons vigilants au regard du contexte global. Rien ne nous permet d'affirmer que d'autres opérateurs ne seront pas également en incapacité d'honorer leur contrat.

Pour conclure, nous sommes convaincus que la démarche d'achat groupé d'énergie que nous avons mise en place est pertinente pour limiter les coûts. Tous les Sottevillais sont confrontés à cette forte augmentation du coût de l'électricité et du gaz. Nos concitoyens qui avaient souscrit en juin 2021 ont réalisé des économies sur les six premiers mois de leur contrat. Par ailleurs, la montée en puissance de la société Altern, portée par la Métropole et dont Sotteville est actionnaire, pourra apporter des solutions pérennes dans la rénovation thermique des habitations des particuliers, afin de limiter leurs factures énergétiques.

Mme la Maire :

Merci beaucoup pour cette information, qui était absolument nécessaire.

#### **Arrêtés pris dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :**

Mme la Maire :

Vous avez l'ensemble des arrêtés pris dans le cadre de l'article du Code général des collectivités territoriales, que vous pouvez consulter.

#### **Arrêtés pour actualisation de tarifs :**

2021/868 – Actualisation des tarifs concessions du cimetière au 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### **Arrêtés pour cession de véhicule :**

2021/ 883 – cession de 2 véhicules pour un total de 5 734 € TTC

**Arrêtés de Marchés Sans formalité préalable pour les spectacles de fin d'année :**

2021/827 - passation d'un Marché Sans Formalité Préalable avec les Arts Marsaud en vue des représentations du spectacle « la petite minute papillon » le 11 décembre 2021 dans le cadre des spectacles de fin d'année pour un montant de 2 056.60 € (exempts de taxes).

**Arrêtés pour conventions de mise à disposition de locaux :**

2021/851 – Avec le Secours Populaire pour les locaux situés 24 rue Hoche pour un loyer mensuel de 141.60 €

2021/852 – Avec l'Association « Addeva Rouen Métropole » pour les locaux situés 2 avenue de la Libération à titre gratuit

2021/853 – Avec l'Association « Mouvement Vie Libre » pour les locaux situés 2 avenue de la Libération à titre gratuit

2021/854 – Avec l'Association « Union Vélocipédique Sottevillaise » pour les locaux situés Ecole Ferdinand Buisson Elémentaire à titre gratuit

2021/855 – Avec l'Association « Stade Sottevillais Cheminot Club » pour les locaux situés 31 A avenue du 14 juillet à titre gratuit

2021/856 – Avec l'Association « le Planning Familial » pour les locaux situés 2 avenue de la Libération à titre gratuit

2021/892 – Avec la Compagnie des Archers Sottevillais pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un montant forfaitaire annuel des charges locatives évalué à 60 € pour l'année 2021

2021/897 – Avec l'Association Nationale des Retraités de la Poste et de France Télécom pour les locaux situés 465 rue de Paris pour un montant forfaitaire annuel des charges locatives évalué à 94 € pour l'année 2021

2021/927 – Avec l'Association Srato pour les locaux situés 2 bis rue Georges Laroque pour un montant de 25 € mensuel

2021/928 – Avec l'Association Oiseau Club Sottevillais pour les locaux situés 526 B rue de Paris à titre gratuit

2022/016 – Avec l'Association Atelier 231 pour les locaux situés 171 rue Vincent Auriol à titre gratuit

***Compte-rendu de la commission Ville durable du 18 octobre 2021***

*Mme la Maire :*

*Vous avez reçu le compte rendu de la commission Ville durable du 18 octobre 2021, qui a été diffusé le 28 janvier 2022.*

***Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 octobre 2021***

***Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2021***

*Mme la Maire :*

*Vous avez reçu le procès-verbal du Conseil municipal du 21 octobre, ainsi que celui du Conseil municipal du 9 décembre. Y a-t-il des observations sur la forme ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous en remercie.*

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

**OBJET** : Installation d'une conseillère municipale

Vu l'article L.270 du Code Electoral,

Considérant que Madame Véronique CHRISTOL Conseillère municipale, a démissionné le 31 Décembre 2021, il convient de procéder à son remplacement par le candidat placé immédiatement après le dernier élu de la liste du groupe « Ensemble pour Sotteville » des élections municipales du 28 Juin 2020.

Considérant :

- qu'il s'agit de Madame Camille FERET
- qu'elle est appelée aux fonctions de Conseillère municipale,
- qu'elle sera également appelé à siéger en remplacement de Madame Véronique CHRISTOL à :
  
- la Commission Finances et Gestion de la Ville,
- la Commission Education, Culture, Sport et Vie de l'Enfant,
- au Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles,

*Mme la Maire :*

*Mme Christol, conseillère municipale, ayant démissionné de son mandat le 31 décembre 2021, il convient de procéder à son remplacement pour le candidat ou la candidate placé(e) immédiatement après le dernier élu de la liste du groupe Ensemble pour Sotteville lors des élections municipales du 28 juin 2020. Il s'agit de Mme Camille Feret, qui est dans cette position sur la liste indiquée et qui est appelée aux fonctions de conseillère municipale. Elle sera également appelée à siéger en remplacement de Mme Véronique Christol dans la commission des Finances et Gestion de la ville, dans celle de l'Éducation, Culture et Vie de l'enfant, et au conseil d'administration de la Caisse des écoles. Il s'agit là d'une information, sans vote. Au nom de tout le Conseil municipal de Sotteville-lès-Rouen, vous vous souhaitons, Madame Camille Feret, la bienvenue. Je vous donne la parole.*

*Mme FERET :*

*Bonsoir à tous. Je vous remercie pour l'accueil. Je suis cheminote depuis 2005, je suis adhérente au parti communiste depuis 2010. Je voulais vous dire que je ferais mon possible pour me montrer à la hauteur de ma camarade Véronique Christol et que j'espère que vous me trouverez dans sa digne ligne. Portant les valeurs d'un véritable sens du mot social, je m'attacherai, avec mes collègues de l'opposition à gauche, à relever le défi d'un monde meilleur et le défi des jours heureux.*

2022/02

**OBJET** : Autorisation de signature – Convention Plan de déplacement administration

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment son article 82,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 juin 2016 relative à la convention de Plan de Déplacement d'Administration avec la Métropole Rouen Normandie et la société Transport en Commun de l'Agglomération Rouennaise (TCAR),

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2019 relative aux engagements de la Ville dans la COP21 locale, portant notamment sur la mobilité durable,

Considérant :

- Que la Ville s'est engagée dans une politique de mobilité durable et accompagne ses agents vers des mobilités alternatives à la voiture individuelle,
- Que la convention de mise en œuvre du Plan de Déplacement Administration est arrivée à échéance,
  - Qu'il convient de renouveler cette convention entre la Métropole, les sociétés Transport en Commun de l'Agglomération Rouennaise (TCAR), Transport de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) et la Ville de Sotteville-lès-Rouen,
  - Que cette convention permet aux agents municipaux, dans le cadre de leurs déplacements domicile/ travail, une réduction de 20% en complément de la prise en charge de 50% des titres d'abonnement pour les transports publics du réseau ASTUCE ou le service de location de vélo (LOVELO).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention relative au Plan de Déplacement Administration avec la Métropole Rouen Normandie, la TCAR, la TAE et la Ville de Sotteville-lès-Rouen.

Mme la Maire :

*La parole est à Elise Ridel.*

Mme RIDEL :

*Merci, Madame la Maire. Cette convention, qui engage la Ville de Sotteville-lès-Rouen avec la Métropole, la TCAR et la TAE, est en fait un renouvellement d'une précédente convention signée en juin 2013 puis renouvelée en 2016. Mais étant d'une durée de cinq ans, la convention est arrivée à échéance. C'est pourquoi nous vous proposons de contractualiser les engagements pris par la commune en matière de mobilité durable, pour une durée également de cinq ans.*

*Les plans de déplacement sont une solution pour accompagner les salariés dans le changement de leurs habitudes et dans le choix de leur mode de déplacement entre leur domicile et leur lieu de travail. En complément de la prise en charge de 50 % des titres de transport en commun ou de service de location vélo, les agents de la Ville pourront ainsi bénéficier, sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, d'une réduction complémentaire de 20 % du coût des abonnements annuels, mensuels, plein ou demi-tarif : cette réduction sera prise en charge par la Métropole Rouen Normandie.*

*Afin de faciliter l'usage des transports en commun, des actions de présentation du réseau ASTUCE pourront être proposées aux agents par la TCAR et la TAE. La Ville deviendra aussi membre du club mobilité de la Métropole, permettant notamment de renforcer les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs économiques et l'administration sur la mobilité.*

*Cette convention présente également les actions mises en œuvre par la Ville de Sotteville-lès-Rouen afin d'accompagner ses agents vers une mobilité durable, le soutien des déplacements domicile-travail en vélo et en covoiturage, notamment en mettant en place une prime mobilité de 200 euros par an dès 2021, l'aménagement d'arceaux vélo, de stationnements protégés ou sécurisés à proximité des sites municipaux, la création d'ateliers d'autoréparation pour les vélos personnels des agents en lien avec l'association Guidoline, le renouvellement de la flotte des véhicules internes en systématisant l'achat de véhicules faiblement émetteurs de CO<sub>2</sub> (hors contrainte technique), et la création d'un pool vélo, ainsi que des actions de sensibilisation des agents à travers des formations à l'écoconduite et des challenges entre agents. L'ensemble de ces actions sera repris dans le programme d'actions Sotteville engagée, présenté au prochain Conseil municipal de mars.*

*Une évaluation annuelle du PDA sera réalisée à travers des indicateurs de suivi, synthétiques et normalisés. Puis, à l'échéance de la présente convention, un bilan des actions réalisées pendant ces cinq années sera présenté à la Métropole.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? Loïc Cappe a demandé la parole, il a la parole.*

M. CAPPE :

*Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, qu'est-ce qu'est le pool vélo ? Est-ce un parc vélo qui appartiendra à la mairie ? Est-ce que ce sont des vélos qui seront prêtés ou loués aux*

*personnels municipaux ? De plus, la prise en charge du titre de transport est-elle cumulable avec la prime mobilité ?*

*Mme la Maire :*

*Elise Ridel a la parole.*

*Mme RIDEL :*

*Le pool vélo sera constitué de vélos fournis par la Ville. Quant aux aides, je crois qu'on ne peut pas les cumuler.*

*Mme la Maire :*

*En effet, ce n'est pas cumulable. La convention, comme l'a bien décrite Elise Ridel, repose à la fois sur le financement de la Métropole dans le plan de déplacement administration et sur le financement la Ville, qui va bien au-delà de ses obligations, et nous en sommes heureux, pour aider nos collaborateurs et nos concitoyens dans des pratiques de déplacement doux, mais aussi dans beaucoup d'autres actions en faveur de l'environnement.*

*Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 02 est adoptée à l'unanimité.***

2022/03

**OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2021**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L.2241.1 ,

Il vous est demandé :

- d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions ci-joint,
- d'annexer ce bilan au compte administratif de la Commune.

Mme la Maire :

*La parole est à Alexis Ragache.*

M. RAGACHE :

*Merci. Même s'il s'agit d'un marronnier, ces bilans qui se succèdent soulignent aussi la rationalisation de notre stratégie foncière, dans laquelle nous nous sommes engagés depuis notre prise de responsabilité. Ainsi, quand un terrain bâti n'apporte rien à un projet structurant, nous procédons à la vente à des particuliers. A contrario, pour résorber des verrues urbaines et poursuivre la reconstruction de la ville sur elle-même avec des opérations de qualité, nous procédons à des acquisitions qui à terme permettront de requalifier les secteurs concernés. En outre, des terrains nous offrent des opportunités pour poursuivre par exemple la végétalisation de la ville, pour développer son dynamisme culturel ou pour consolider le maillage associatif.*

*Je vous propose de regarder rapidement les différents tableaux qui vous sont soumis. Si je prends le premier d'entre eux, qui concerne les rachats à l'EPFN, le 10 bis rue de l'Industrie est destiné à accueillir une résidence d'artistes (je ne doute pas que ma collègue Edwige Pannier aura beaucoup à dire dessus d'ici quelque temps), tandis que le 24 rue Hoche a été réhabilité pour permettre au Secours populaire de s'installer dans de bonnes conditions, ce qui, au regard de leur travail pendant cette période de crise sanitaire, en lien avec le CCAS, était largement mérité.*

*Le second tableau concerne les acquisitions. Le 62 rue Victor Hugo a été acquis par la Ville suite notamment à un arrêté de péril pris pour la maison qui était bâtie dessus et qui a été démolie depuis lors. Ce terrain désormais nu est destiné maintenant à accueillir un jardin partagé, qui portera le doux nom de Fantine. Une première réunion s'est tenue avec les habitants, rencontrant un vif succès et l'enthousiasme des Sottevillais (j'imagine qu'Ève Cognetta pourra vous en dire bien plus à ce sujet).*

*Le dernier tableau concerne deux sessions au même numéro de la rue Ledru Rollin, au profit de deux familles sottevillaises.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne) C'est clair pour tout le monde. Il s'agit d'une gestion dynamique de nos cessions et acquisitions, car la Ville est toujours en mouvement.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

**La délibération n° 03 est adoptée à l'unanimité.**

2022/04

**OBJET** : Rachat à l'Etablissement public foncier de Normandie dans le cadre du programme d'actions foncières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que :

- L'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du Programme d'Action Foncière acquiert pour le compte de la collectivité du patrimoine en vue de réaliser des opérations immobilières et d'intérêt général,

- La propriété sise 2 rue Grainville inscrite au Programme d'Action Foncière, a été acquise avec le concours de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Il est proposé :

- D'autoriser la Ville à racheter à l'Etablissement Public Foncier de Normandie le bien situé :  
- 2 rue Grainville, Section AH N° 14 moyennant le prix de cession de 147 827,81 € se décomposant en valeur du foncier pour 145 000 €, en frais pour 2 356,51 € et en TVA sur la marge pour 471,30 €.

- De confier à l'Etude de Maîtres GRUEL, LEPESQUEUR, EPONVILLE-LELEU et LELIEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- D'autoriser Madame la Maire à signer ledit acte.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Alexis Ragache.*

*Mme RAGACHE :*

*Je vous propose de présenter les deux délibérations, qui sont liées, les numéros 4 et 5, même s'il y aura nécessité de demander un vote distinct. Ces deux délibérations sont liées au projet immobilier proposé par l'opérateur Icade, dont le permis de construire est en cours d'instruction. Nous rachetons à l'EPFN, qui ne peut vendre qu'à des bailleurs sociaux. Je vous le dis entre parenthèses, nous sommes limités en termes d'agrément délivré par la Métropole Rouen Normandie en matière de logements sociaux, puisque le programme local de l'habitat prévoit des rééquilibrages territoriaux; des communes de notre métropole ne sont pas encore dotées suffisamment de logements sociaux, et il est important que l'on puisse répartir ces projets. Quoi qu'il en soit, dans ce secteur il y avait nécessité, au regard des logements sociaux qui existent déjà, de garantir la mixité sociale, et aussi parce que notre ville est attractive et que la demande de*

logements est forte : il est nécessaire de pouvoir poursuivre cette reconstruction de la ville sur elle-même. C'est donc la collectivité qui rachète pour revendre à l'opérateur, dans le cadre d'une opération blanche financièrement. Pour rappel, il ne s'agit là que d'une petite partie du foncier concerné par le projet, la plus grande appartenant à un propriétaire privé.

Ce projet, qui s'est inspiré de notre charte pour un urbanisme harmonieux, présente un certain nombre de qualités, lui permettant de s'intégrer dans le tissu urbain. Ainsi, nous retrouvons une bande végétalisée sur la rue de Grainville au droit du bâti, ainsi que des toitures végétalisées. L'épannelage, c'est-à-dire la configuration du volume du bâti, offre des respirations, des aérations, qui permettent aussi une plus grande luminosité pour les riverains. Si vous connaissez le bâtiment, l'immeuble qui est en face, vous constaterez que ce n'est pas tout à fait la même chose. Le stationnement est en sous-sol. Il était possible de construire 105 logements, mais le promoteur a bien compris que nous ne souhaitons pas que cette parcelle soit particulièrement densifiée. Les 65 logements sont de qualité et respectent pleinement les normes environnementales et thermiques.

Vous êtes invités à vous prononcer d'abord sur le rachat à l'EPFN puis sur la cession.

Mme la Maire :

Je vais prendre les prises de parole sur les deux délibérations, s'il y en a, mais bien sûr on votera séparément. Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.

M. VERNIER :

Sur cette délibération, un collectif de citoyens s'engage depuis longtemps sur la question de cette parcelle. Ils ont voulu intervenir pendant ce Conseil municipal, pour prendre la parole. Ils l'ont demandé au cabinet. Etant donné que cela a été refusé, ils m'ont donné une lettre, que je vais vous lire, sachant que nous sommes d'accord avec cette lettre. Puis j'ajouterai quelques points en complément. La requête est rédigée par l'association Agir pour le quartier Jardin des plantes, anciennement GMD.

« GMD a soutenu l'action de plusieurs requérants pour porter l'action devant le tribunal, il y a quelques années. Celui-ci a statué, fin 2017, sur le non-respect du PLU et des habitants, obligeant le promoteur à retirer son permis et la commune de Sotteville à payer des dommages et intérêts. À cette époque, nous avons fait le choix de ne pas célébrer cette victoire médiatiquement, préférant concentrer nos énergies sur le devenir de cette parcelle, constituée à 80 % de végétation, et les propositions à faire dans ce sens à la municipalité de Sotteville.

Cependant, le 19 novembre dernier, alors qu'aucun permis n'était affiché, des engins ont débarqué sur les trois terrains pour procéder au défrichage, à l'abattage d'arbres et à la démolition des murs entre les parcelles. Agir pour le quartier Jardin des plantes s'est immédiatement mobilisé en demandant l'arrêt immédiat des travaux à Madame le Maire. Sachez que l'association a également fait le nécessaire pour garder une trace de cette action réalisée sans autorisation officielle, donc illégale.

À présent, les parcelles ne ressemblent plus à ce qu'elles étaient il y a encore deux mois. Mais heureusement, notre intervention a permis de préserver une grande partie des arbres. Les photos présentées par le promoteur témoignent du ravage effectué et ne montrent pas l'espace encore

*très arboré du 2 rue Grainville. Par ailleurs, la mairie a complétement négligé l'entretien qui lui appartient, à l'angle, la parcelle H16, n'a procédé à aucun nettoyage des graffitis qui sont apparus au fil du temps, de manière à laisser croire que ce bâtiment est vétuste et délabré alors qu'il ne l'est pas.*

*Signalons à présent que le PLUI exige "le respect des plantations existantes". Or, le projet d'Icade ne laisse aucune place à des arbres de taille ou de qualité équivalente ; cela n'échappe à personne. Le PLUI ne sera donc pas respecté, et la mairie s'engagera à nouveau dans un processus juridique plutôt risqué.*

*Force est de constater que cette parcelle, par sa richesse naturelle, même après le défrichage illégal, ne peut faire l'objet d'une spéculation immobilière. L'équipe municipale de Mme Pane, dans l'entêtement à vouloir vendre ce terrain à un promoteur, est sur le point de réitérer son erreur.*

*Pour les parcelles en question ce soir, à la place du couvert végétal qui fait respirer un peu le quartier, c'est donc 40 mètres de béton rue Méridienne, 80 mètres de béton rue Grainville, sur cinq niveaux, supérieur à l'immeuble en vis-à-vis.*

*Nous avons fait état des problèmes de perte d'ensoleillement, de perte d'intimité, de circulation et de stationnement dans ce quartier : des problématiques que connaissent beaucoup de Sottevillais à divers endroits de la ville.*

*Les riverains mettent en avant ces préjudices, mais leurs revendications se placent également bien au-delà, dans une perspective globale. La priorité doit être donnée à la préservation de la biodiversité, un des enjeux climatiques phares. La ville doit se prévoir une politique d'urbanisme à long terme, qui limite l'imperméabilisation des sols et la montée de la température en milieu urbain, aggravée par la disparition des arbres anciens, dont l'apport est irremplaçable. La richesse végétale vous laisse imaginer également la quantité d'oiseaux qui nichent chaque année dans cet îlot de verdure, un espace rare dans cette ville qui aujourd'hui, pour 30 000 habitants, compte très peu d'espaces verts ouverts au public.*

*Par ailleurs, le 10 décembre, à la question sur l'articulation de ce projet avec le respect de la charte de l'urbanisme rédigée par votre équipe, vous avez expliqué, Madame le Maire, que vous répondiez à des impératifs économiques. Balayés alors la charte, le patrimoine arboré, la biodiversité et l'habitat raisonné !*

*Par ailleurs, le nombre de logements vacants sur l'ensemble des immeubles place Voltaire, rue Contremoulins et la future construction à 50 mètres d'un immeuble le long du métro, ne laisse pas de place à l'argumentaire sur le logement.*

*Nous comprenons que la Ville doit équilibrer son budget et calcule une rentrée possible d'argent. Mais est-ce que les 150 000 euros engendrés par la vente de la parcelle H16 représentent une somme si indispensable, qui ne peut être compensée par une autre recette dans le budget global de la commune ? Sachant que la parcelle H14 n'apportera rien, puisque, comme vous l'avez dit, c'est une opération blanche, une simple transaction entre l'EPFN et le promoteur. Cette vaste opération immobilière servira donc avant tout les intérêts financiers des propriétaires de la parcelle*

*H15, qui représentent 72 % de l'ensemble, et bien sûr une magnifique affaire pour le promoteur Icade, qui outrepassera allègrement les revendications des riverains.*

*Nous terminons en évoquant notre partenariat avec l'association Un Pas de côté, issue d'un réseau d'habitants très actifs. Celle-ci a monté un projet de création d'un lieu collaboratif éco-culturel qui s'apparente à un tiers-lieu, un terme repris dans le dernier programme de Madame le Maire, un projet dont nous attendons encore la réalisation. Alors que depuis 2019, la mairie a pris connaissance de ce projet, par l'intermédiaire du chef de cabinet de la Maire, nous n'avons eu aucune suite donnée à nos discussions. En 2020, l'association a intégré le dispositif de la Région "Ici je monte ma boîte". Le projet de l'association s'est basé sur les demandes et les besoins des habitants du quartier, qui ont répondu à une enquête de terrain en 2019. L'espace Méridienne-Grainville a ainsi été pensé dans un projet global qui articule des lieux collectifs dédiés au bien-être, à l'accueil d'artistes et d'associations, avec une partie en jardin partagé ; un lieu de vie qui pourrait recevoir des associations et des artistes en demande de lieu pour accueillir leurs activités. Le modèle économique a été construit avec l'aide de l'ARDES, organisme de l'ESS qui suit ce projet citoyen depuis 2020. Il est totalement envisageable de réfléchir, en concertation avec la municipalité, à toutes les modalités permettant un rachat au propriétaire de la parcelle H15, en partenariat avec des organismes financiers de l'ESS, une campagne de financement participatif et la Métropole. La mairie de Sotteville peut également y projeter la création d'une structure socioculturelle par exemple, autour du jardinage, des activités sociales en lien avec le CCAS... Beaucoup de pistes peuvent être explorées. L'association Un Pas de côté ne demande qu'à répondre à un appel à projets qu'aurait formulé la Ville, dans une politique qui vise la qualité de vie de ses citoyens pour compléter son offre en matière de loisirs, de vie associative et d'espaces naturels publics.*

*Ce n'est donc pas une simple vente dont vous allez débattre ce soir, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, c'est l'engagement de la commune dans une voie décisive, celle du respect des engagements sur le plan de l'écologie, de l'écoute, de la participation citoyenne, du bien de ses habitants pour un projet inédit sur l'agglomération, ou bien celle du mépris de la parole citoyenne, une persistance dans l'erreur, qui a déjà mené la commune devant la justice, une négation totale de ses engagements initiaux, une voie qui mènera à une exposition médiatique conséquente. Au regard des faits et arguments énoncés, est-ce que le gain de 150 000 euros justifie ce risque pour la Ville ? »*

*Après ce courrier, je voudrais ajouter trois points à votre réflexion. Il s'agit d'un bâtiment qui se trouve dans l'aire de l'école Michelet, qui est l'école la plus saturée de la ville, et d'ailleurs nous demandons qu'une nouvelle école soit construite, parce qu'il y a de plus en plus d'habitants dans ce quartier, et l'école Michelet est souvent celle qui accueille les nouveaux enfants.*

*Deuxième chose, comme vous l'avez présenté la dernière fois, vous souhaitez densifier le long des artères. Autant je comprends que la rue Méridienne est une artère, autant la rue Grainville n'en est pas une. Donc ce n'est pas tout à fait ce que vous nous aviez expliqué la dernière fois au sujet des bâtiments avenue Raspail.*

*Enfin, on a beaucoup parlé de l'actualité de Sotteville au début de ce Conseil, pendant quasiment une heure, mais je pense que l'on a oublié de parler de quelque chose : ce qui a paru dans Le Figaro il y a quelques jours, et ce qui a d'ailleurs été évoqué pendant le Conseil*

métropolitain. D'après les calculs du Figaro (dont je ne suis pas un fidèle lecteur mais dont les calculs sont intéressants), nous apprenons que 60 % de la ville de Sotteville pourrait être sous l'eau en 2100. C'est la quatrième ville de plus de 25 000 habitants qui est la plus concernée par le risque de submersion, d'après les calculs de ce journal qui s'appuie sur les rapports du GIEC. Étant donné cette information, réfléchir à un urbanisme qui puisse se protéger de ces risques d'inondation, notamment en évitant la perméabilisation, c'est une question qui se pose de façon de plus en plus accrue dans notre commune.

Mme la Maire :

Alexis Ragache apporte quelques éléments.

M. RAGACHE :

Je vais essayer de répondre à quelques-unes de vos interrogations, en tout cas les interrogations d'un certain nombre de riverains, qui ont été reçus par le service Urbanisme et par le cabinet, en 2019 et en 2021. Concernant l'abattage qui a été évoqué dans le courrier, il s'agissait d'un débroussaillage pour permettre au géomètre de prendre des mesures, et en aucun cas d'abattage d'arbres, sachant que la végétation qui a été débroussaillée était une végétation sauvage ; c'était une friche, ce qui était assez facilement constatable. Le PLUI impose de toute façon de replanter les arbres. Sur le coût de l'opération, le terrain total représente près d'un million d'euros pour le foncier. Nous avons préempté, et le propriétaire de l'autre parcelle est venu nous voir pour nous le revendre ; d'ailleurs, c'était l'un des propriétaires qui avait fait un recours en son temps, sur le précédent projet, qui n'a rien avec le présent projet. Le reste de la parcelle est à 650 000 euros. Pour monter un projet avec un modèle économique viable, ce n'est pas très simple sur une parcelle ayant un tel coût. Quant à la hauteur, vous dites que le bâtiment est plus haut que l'immeuble en face, qui est aussi situé rue de Grainville. Non, il n'est pas plus haut, c'est un R+3, avec des retraits et des respirations comme je l'indiquais tout à l'heure, alors que l'immeuble qui est en face est au moins un R+4 et d'un seul bloc.

Je finirai sur le rapport du GIEC. J'ai regardé les cartes, ce secteur de la ville n'est pas particulièrement concerné. Je n'ai pas dit que ce que vous évoquiez n'était pas un problème ; bien évidemment, c'en est un. La plus grande partie de la ville concernée est la zone d'activités et le nœud ferroviaire. Cela pose question pour tout le monde. Ce sujet a été évoqué en séance plénière du Conseil départemental parce qu'il s'agit de travailler dessus pour tous les acteurs du territoire et d'anticiper ce qui risque de se passer.

Mme la Maire :

La qualité du projet qui est proposé n'a même pas été discutée lors de la réunion publique, parce qu'elle est évidente. Le projet est conforme au PLUI. Il peut y avoir recours, c'est le jeu. J'ai un autre exemple dans la commune où cela s'est produit : effectivement, avec le recours déposé, il a été demandé qu'une petite modification sur l'architecture des balcons soit opérée. Ce n'est pas le même promoteur qui a repris le permis de construire une fois que la petite modification des balcons a eu lieu. Le projet est en train de se terminer rue du Cours. Je veux bien que l'on attaque des projets de qualité, c'est la liberté de chacun. Ensuite c'est sur le fond. La qualité de notre environnement n'est pas de faire abstraction de la construction de logements. Quand on est de gauche, je pense que l'on devrait tous tirer dans le même sens et se dire que l'étalement urbain est contreproductif et dangereux par rapport à notre environnement. C'est bien un vrai problème de société. Effectivement, nous ne faisons pas les mêmes choix, nous reconstruisons la ville de

*Sotteville sur elle-même, depuis des décennies, déjà pour une raison simple : c'est que la configuration géographique ne nous permet pas de nous étaler et, mieux, nous force à être plus inventifs, plus créateurs, plus novateurs, de par notre charte sur l'urbanisme et notre exigence vis-à-vis des promoteurs – et dans ce cas-là, il en a tenu compte, et en effet le projet n'est pas dense et permet une aération. Maintenant qu'on est tous logés, tant pis pour les autres ? Mais non, cela ne marche pas ainsi une société solidaire. Une société solidaire pense au logement, la qualité du logement et au fait qu'aujourd'hui les normes font que le logement est beaucoup plus écologique que précédemment. C'est un choix de société. Ensuite, Alexis Ragache a eu raison de rappeler que des coûts sont liés au foncier, mais ne vous trompez pas : il n'y a pas de gain pour la Ville. La Ville n'a jamais gagné d'argent à construire aucun logement, que ce soit du logement social ou du logement privé. En ce qui concerne le logement privé, c'est toujours une opération blanche. En ce qui concerne le logement social, la Ville a toujours mis la main à la poche et elle continue à le faire pour qu'il soit de qualité et que l'ensemble soit bien traité. Ce projet de logements va aussi contribuer à la mixité sociale, qui passe notamment par la mixité de l'offre. Il nous faut également de l'accession à la propriété comme du logement locatif. Voilà un projet de qualité. Nous en avons présenté un autre avec Habitat 76 il n'y a pas longtemps, et là encore le fond du projet n'a pas été discuté, parce que les efforts en matière de qualité de logement et d'insertion sont là, et que les recommandations que nous avons demandées et les exigences que nous avons posées ont été prises en compte dans les projets proposés.*

*Nous avons maintenant procéder au vote sur les deux délibérations, l'une après l'autre.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Le groupe Ensemble pour Sotteville et le groupe Inventons Sotteville)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les autres groupes)*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 6 votes contre, en décide ainsi.**

***La délibération n° 04 est adoptée à la majorité.***

2022/05

**OBJET** : Cession des biens si les 8 rue Méridienne et 2 rue Grainville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Avis du Domaine émis par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction régionale des Finances publiques concernant le bien sis 8 rue Méridienne en date du 28 mai 2018 et reconduite le 21 janvier 2022,

Vu l'Avis du Domaine émis par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction régionale des Finances publiques concernant le bien sis 2 rue Grainville en date du 23 août 2019.

Considérant que :

- La propriété sise 8 rue Méridienne cadastrée section AH n° 14 d'une superficie de 332 m<sup>2</sup> est propriété de la Ville depuis 2014. Ce bien aujourd'hui inoccupé n'a pas vocation à rester dans le patrimoine de la Ville. Sa valeur vénale est estimée à 150 000 €.
- La propriété sise 2 rue Grainville cadastrée section AH n° 16 d'une superficie de 636 m<sup>2</sup> a été acquise par l'Etablissement Public Foncier de Normandie le 05 mai 2020 et doit être rachetée par la Ville. Son acquisition a été faite pour 145 000 € de foncier après estimation par le Pôle d'Evaluation Domaniale (valeur vénale 150 000 €) et 2 827,81€ de frais de portage. Ces frais sont refacturés à la Ville lors du rachat. La Ville devra supporter les frais de notaire lors de ce rachat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De se prononcer pour la cession du bien sis 8 rue Méridienne pour le montant de 150 000 € au profit de SNC IP1R chez ICADE PROMOTION.
- De se prononcer pour la cession du bien sis 2 rue Grainville au profit de SNC IP1R chez ICADE PROMOTION pour le montant de 150 227,51€.
- De confier à l'Etude de Maîtres GRUEL, LEPESQUEUR, LELEU-EPONVILLE et LELIEUR, les intérêts de la Ville pour la rédaction des actes à intervenir,
- D'autoriser Madame la Maire à signer lesdits actes.

*Mme la Maire :*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (le groupe Rassemblement pour Sotteville)*

*Qui vote « contre » ? (le groupe Ensemble pour Sotteville et le groupe Inventons Sotteville)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les autres groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 2 abstentions et 6 votes contre, en décide ainsi.**

***La délibération n° 05 est adoptée à la majorité***

**OBJET** : Garantie d'emprunt au bénéfice du Foyer du toit familial – Travaux de renforcement des balcons des immeubles « Val de Seine » au cœur du quartier Buisson à Sotteville-lès-Rouen

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 500836E en annexe signé entre le Foyer du Toit Familial, ci-après l'Emprunteur et la Caisse d'Epargne Normandie,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer selon les modalités suivantes :

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Ville de Sotteville-lès-Rouen accorde sa garantie solidaire à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 062 754,00 € (un million soixante-deux mille sept cent cinquante-quatre euros) à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie. Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie sont les suivantes :

- Montant : 1 062 754,00 €
- Durée : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Taux fixe de 1.31% sur 25 ans,
- Echéances constantes,
- Frais de dossier : 1000€
- Garantie : caution solidaire de la Ville de Sotteville les Rouen à hauteur de 30%.

**Article 2** : La Ville de Sotteville-lès-Rouen renonce, par suite, à opposer à la Caisse d'Epargne Normandie l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition de la Caisse d'Epargne Normandie, toute somme due au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'organisme emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

**Article 3** : Le conseil municipal autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat accordant la garantie de la Ville de Sotteville-lès-Rouen à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

Mme la Maire :

*La parole est à Alexis Ragache.*

M. RAGACHE :

*Merci, Madame la Maire. Cette garantie d'emprunt concerne le renforcement des balcons des immeubles Val de Seine, qui correspond à un modèle d'immeuble et non au fait qu'ils soient au bord de fleuve, puisqu'ils se situent dans le quartier Buisson. Cela fait suite à une étude sur l'ensemble du patrimoine du Foyer du toit familial, comme l'ont fait d'ailleurs beaucoup de bailleurs suite à des incidents. Il a été constaté que la capacité de portance était un peu faible par rapport aux normes actuelles de ces balcons, mais il n'a pas été constaté de désordre, et l'accès n'en est pas interdit. Néanmoins, il y a eu des recommandations, notamment concernant les charges lourdes, qui ont été faites aux locataires.*

*De façon plus générale, cela me permet de vous informer du plan de rénovation du patrimoine du Foyer du toit familial. Ainsi, les immeubles Columbia et Caroline ont déjà fait peau neuve, et celles et ceux qui ont pu les visiter ou rencontrer les locataires qui y vivent ont pu constater la qualité de ces réhabilitations à la fois thermiques et esthétiques. Demain, suite à l'appel à projets, ce seront les immeubles Buddicum, Atlantic et Agenoria qui bénéficieront d'une isolation thermique par l'extérieur avec raccordement au réseau de chaleur, et les débuts de ces travaux sont prévus pour la fin de l'année.*

*Pour être tout à fait complet, j'en profite pour parler d'un autre bailleur, Habitat 76, qui a déjà été évoqué. Des études sont en cours pour la réhabilitation thermique des groupes Madrillet 1 et 2, toujours dans le quartier Ferdinand Buisson, avec sans doute un début de travaux pour décembre 2022, et, pour les immeubles rue Gabrielle Méret, une déclaration préalable de travaux nous est parvenue et l'on peut espérer un début de concrétisation en juin 2022. Tout cela pour dire que dans une période où l'on voit flamber les prix de l'énergie, il est appréciable pour notre commune et surtout pour les Sottevillais concernés de se préoccuper de leur patrimoine plus ancien pour le rénover et apporter plus de confort aux locataires.*

Mme la Maire :

*Merci beaucoup pour cette présentation de délibération. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Deux demandes de prise de parole. Monsieur Vernier a demandé la parole et ensuite Monsieur Delahaye.*

M. VERNIER :

*Je voulais simplement dire que construire la ville sur la ville, c'est une chose ; la ville sur les arbres, c'en est une autre.*

Mme la Maire :

*Monsieur Delahaye a la parole.*

Mme DELAHAYE :

*Nous allons voter pour cette délibération. C'est très bien que les bailleurs sociaux se préoccupent des balcons. Nous avons souvent parlé des balcons. Il s'agit de vieux immeubles, de plus de cinquante ans. Mais nous avons vu des immeubles un peu plus récents qui ont eu des soucis. D'où l'importance de voter cette délibération pour remettre les balcons en sécurité et d'insister*

*auprès de tous les bailleurs en général, pas particulièrement celui-ci. Nous l'avions déjà évoqué et je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait de les sensibiliser, puisque souvent les problèmes concernent les balcons et inquiètent beaucoup de personnes. Quand l'immeuble est plus récent, cela leur coûte un peu plus d'argent, et moins les logements sont rentables, moins les bailleurs pourront faire des loyers faibles. Tout cela, c'est un peu le serpent qui se mord la queue. Si dans vingt ans un immeuble a ces problèmes, cela va vraiment embêter tout le monde.*

*Mme la Maire :*

*Vous avez raison, la délibération porte sur la rénovation d'un patrimoine qui est déjà ancien. Le Foyer du toit familial a déjà commencé à réhabiliter une partie de son patrimoine, y compris avec la mise en place d'ascenseurs, qui n'existaient pas. Il s'agit bien du confort aux logements. Un gros travail a été effectué en matière d'isolation thermique et il se poursuit. Alexis Ragache a parlé aussi du travail important qui est entrepris par Habitat 76, qui était prévu initialement à partir de 2020-2021, mais qui a pris du retard à cause de la pandémie et qui vise aussi à améliorer l'isolation, à moderniser les immeubles, à élever le niveau de confort. Habitat 76 engage pas loin de 12 millions d'euros sur Madrillet 1 et 2 et va financer pour plusieurs millions la réhabilitation de son patrimoine dans le quartier Gadeau de Kerville. Nous préparons les choses notamment avec cette délibération. Sur la question des balcons, nous avons de la chance, la plupart des bailleurs sur la commune sont sérieux, ils travaillent bien et leurs finances sont saines. Cela étant, le patrimoine est très hétérogène à Sotteville. France entière, la question des balcons est fondamentale, c'est-à-dire qu'il y a besoin de faire un diagnostic sur tous les balcons. Des balcons d'anciennes générations vont très bien résister, ils ont été très bien réalisés, et nous pouvons avoir sur des réalisations plus récentes, une vraie difficulté. Quelquefois, ces immeubles ne sont toujours pas amortis. Nous avons travaillé avec les bailleurs de façon à mettre en sécurité tous les locataires, mais cela entraîne des contraintes de vie qui ne sont pas toujours agréables. Les bailleurs ont bien en tête qu'ils doivent engager tous les travaux, y compris ICF, que nous reverrons prochainement et qui est parti sur un travail colossal en ce qui concerne l'immeuble Flandres. Cela prend un certain temps, et le temps de la pandémie s'est rajouté dans le calendrier.*

*Sur cette délibération, je pense que nous allons avancer de façon très positive. C'est la suite de ce qui a déjà été réalisé et que nous n'avons même pas inauguré à cause des confinements. Nous irons aussi sur le terrain pour voir à quoi correspondent ces réalisations.*

*Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tout le monde)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 06 est adoptée à l'unanimité.***

**OBJET** : Création d'emploi de conseiller des APS – catégorie A

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération 2018/62 du 14 juin 2018 instituant le régime indemnitaire des agents de la ville de Sotteville-lès-Rouen,

Considérant

que la Collectivité souhaite permettre à l'association Stade Sottevillais Cheminot Club de redonner une vie plus riche au stade Jean Adret, vitrine du sport sottevillais, de sécuriser l'investissement de bénévoles passionnés et de qualité, d'entretenir la dynamique sportive pilier de la vie sociale de la commune, de mieux répondre aux évolutions des modalités de pratique des Sottevillais, de s'impliquer fortement dans la dynamique de centre de préparation des Jeux et de Terre de Jeux 2024,

que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'apporter des compétences professionnelles à la tête du club Omnisports.

Il est proposé au Conseil municipal :

La création d'un emploi de catégorie A à temps complet, au grade de Conseiller des Activités Physiques et Sportives, filière sportive, au sein de la Direction des Sports.

Les crédits seront inscrits au budget 2022 de la ville - dépenses de personnel-chapitre 012.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Pierre Carel.*

*M. CAREL :*

*Merci, Madame la Maire. Je présente cette délibération en lieu et place de Christophe Delamare. C'est un projet de longue haleine, qui lui tient à cœur, et je pense qu'il serait très heureux de la présenter, mais malheureusement c'est moi que vous aurez...*

*Le Stade sottevillais Cheminot Club est un club omnisports. C'est un fait assez rare pour être mentionné, il n'y a plus beaucoup de clubs omnisports, surtout de cette dimension-là, dans notre région et en France. Omnisports, cela veut dire 14 sections, des sections diverses par leur taille et par leur pratique, et qui totalisent 2 600 adhérents. À ce jour, la structure administrative du stade compte une secrétaire comptable et une secrétaire administrative à mi-temps. Il vous est proposé*

*de créer un poste de conseiller des activités physiques et sportives, afin de mettre ce ou cette fonctionnaire à disposition du Stade sottevillais Cheminot Club, pour l'accompagner dans toutes les transitions et mutations que connaissent actuellement les pratiques sportives.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Jean-Baptiste Bardet a demandé la parole, il a la parole.*

*M. BARDET :*

*Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, nous sommes toutes et tous attachés à la vitalité associative sottevillaise et au soutien important que lui accorde la commune : c'est l'une des grandes forces de notre ville. C'est vrai en particulier pour cette association sportive. Le Stade sottevillais Cheminot Club fédère un grand nombre de sections, comme vous venez de le rappeler, et joue ainsi un rôle important dans la vie sportive sottevillaise. Nous sommes cependant très étonnés de la délibération que vous nous soumettez, qui prévoit la création ex nihilo d'un emploi à la mairie, à la Direction des Sports, pour mettre l'agent recruté à disposition du Stade sottevillais Cheminot Club comme directeur de l'association. Nous ne comprenons pas cette proposition, nous ne comprenons pas l'intérêt pour l'association, si elle a les ressources financières pour recruter un directeur, ce qui semble être le cas puisqu'il est précisé qu'elle remboursera les salaires, et c'est bien normal pour une mise à disposition. Pourquoi ne le recrute-t-elle pas directement ? Nous ne comprenons pas non plus l'intérêt de la collectivité, qui augmente son volume de ressources humaines sans véritable raison puisque c'est un emploi qu'elle n'utilisera pas. Il nous est d'autant plus difficile de comprendre les raisons de cette délibération que sa note explicative reste assez superficielle ; j'avoue, pour ma part, ne pas voir le lien entre ce recrutement d'un agent communal pour mise à disposition et la lutte contre le changement climatique qui est citée, et elle ne donne pas les vraies raisons de cette décision. L'argumentaire de Monsieur Carel n'a pas ajouté d'information. Une mise à disposition repose sur une convention, qui doit être présentée en Comité technique et en Conseil municipal. Faute d'en avoir connaissance, nous n'avons non plus aucune information sur les modalités pratiques de cette mise à disposition : la durée, le profil (directeur administratif, directeur technique, directeur sportif ?), les conditions de protection de l'agent. Nous devrions donc valider ce soir une décision sans avoir aucune information précise sur sa mise en œuvre. Si nous trouvons important que la commune soutienne activement la vie associative sottevillaise, il nous semble aussi essentiel que ce soit dans le respect de l'indépendance et de l'autonomie de fonctionnement de ces associations. La mise d'un agent communal à disposition d'une association nous semble franchement contradictoire avec cette logique d'autonomie de fonctionnement. Sans avoir pris un avis juridique définitif (faute de temps, n'ayant eu les documents que le vendredi), nous nous demandons même si ce n'est pas légalement discutable. La mise à disposition d'un agent communal auprès d'une association ne semble possible que sous certaines restrictions liées à des contraintes de service public. Pour conclure, nous ne pouvons donc pas voter cette délibération. Ce n'est pas une opposition au fait que le Stade sottevillais Cheminot Club se dote d'un directeur s'il en a besoin, et nous sommes bien prêts à le croire, ni même au principe de la création d'un poste au service des Sports, mais à ce dispositif de mise à disposition du poste à une association, non justifiée et contradictoire avec l'autonomie de l'association vis-à-vis de la collectivité.*

Mme la Maire :

*Pierre Carel voulait préciser des choses, il a la parole.*

M. CAREL :

*Oui, je voudrais préciser des choses en espérant vous faire changer d'avis. J'ai compris à la fin pourquoi vous vous interrogez. Je disais en préambule que c'était Christophe Delamare qui devait présenter cette délibération ; il connaît très bien le Stade sottevillais. Il se trouve que moi aussi. Je le connais très bien parce qu'avant d'être conseiller municipal, j'en étais le secrétaire bénévole et je connais très bien les gens du Stade. L'indépendance du Stade a toujours été quelque chose de très important et de précieux. D'ailleurs, quand je suis devenu conseiller municipal, j'ai arrêté d'être secrétaire parce que j'ai pensé que c'était une bonne chose. Et donc, pourquoi passe-t-on par cet artifice compliqué pour vous ? Il est évident que l'on donnera des moyens au Stade sottevillais Cheminot Club pour lui permettre de financer une grande partie de ce poste. Il n'a pas l'argent pour le financer tout seul. Deuxièmement, cela permet tout simplement à un ou une fonctionnaire qui est en poste actuellement de garder son statut de fonctionnaire, et c'est à peu près la seule solution pour cela. N'ayez aucune crainte sur l'indépendance du Stade. Pour être tout à fait précis, le supérieur hiérarchique de la ou du fonctionnaire sera le président du Stade et pas le directeur des Sports ou le directeur général des services, et celui qui l'évaluera sera ce président. Voilà les précisions que je pouvais apporter.*

Mme la Maire :

*Merci pour ces précisions. C'est une demande du club de longue date, à juste titre. Le monde a changé, avec les complexités pour gérer une association avec 2 600 adhérents et des dizaines de sections complètement différentes. Cela ne se fait plus sur un coin de table avec du papier à carreau et un crayon mine. Aller discuter de subventions avec la Région ou monter un dossier avec le Département demande aujourd'hui des compétences qui n'étaient sûrement pas les mêmes il y a quarante ans. Mais il y a quarante ans, c'était déjà compliqué de gérer le Stade. Notre Stade est un peu l'équivalent d'un office du sport. Cela explique pourquoi le club réclamait depuis longtemps d'avoir les moyens pour un poste de direction pour gérer les complexités administratives mais aussi pour avoir un fin connaisseur du monde du sport et de toute la diversité de ces sections. Ensuite, la création du poste à partir de notre contingent d'agents municipaux est une manière de pouvoir sécuriser l'emploi de la personne concernée. En ce qui concerne le fond juridique d'une mise à disposition, c'est un dispositif qui existe partout, dans plein de collectivités, y compris à la Ville de Sotteville. Nous avons eu ce cas pendant de nombreuses années, notamment dans la culture. Il nous faut d'abord créer le poste et ensuite envisager la mise à disposition. Je pense que nous allons faire des heureux, à juste titre. Mais c'était un long chemin et cela représente des efforts pour les uns et pour les autres. À cette échelle dans le monde du sport et de la vie associative, on a besoin de professionnaliser.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (le groupe Ensemble pour Sotteville)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les autres groupes)*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 5 non participations au vote, en décide ainsi**

**OBJET** : Mise à jour des contrats des assistants.maternels.les de la crèche familiale

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux,

Vu le décret n°2006-1153 du 14 septembre 2006 relatif à l'agrément des assistants maternels et aux assistants familiaux et modifiant le Code de l'action social et des familles (partie réglementaire),

Vu la délibération 136/2006 du 2006 relative aux conditions de travail et de rémunération des assistants maternels employés par la crèche familiale,

Il est proposé au Conseil municipal

**Article 1 :**

La rémunération des assistantes maternelles est mensualisée.

Celles-ci perçoivent une rémunération mensuelle minimale par enfant correspondant à 144 heures de travail<sup>1</sup> calculée sur la base de 34% du SMIC :

$$0,34 \times \text{SMIC horaire} \times 144$$

Ce salaire minimum sera assuré quelles que soient les circonstances non imputables à l'assistante maternelle (absence d'un enfant, départ de l'enfant, période d'adaptation, formation...).

Selon les circonstances au cours du mois considéré, à cette rémunération pourront être versées des heures complémentaires jusqu'à 45 heures hebdomadaires et des heures supplémentaires majorées au-delà.

**Article 2 :**

Conformément à l'article D423-1 du Code de l'action sociale et des familles, la rémunération de l'assistante maternelle est majorée, conformément à l'article L. 423-13, du même Code en cas de sujétions exceptionnelles dues au handicap, à la maladie ou à l'inadaptation de l'enfant.

La majoration de la rémunération est révisée compte tenu de l'évolution de l'état de santé de l'enfant.

---

<sup>1</sup> 16 jours X 9 heures

Cette majoration est égale à 0,14 fois le salaire minimum de croissance par enfant et par heure d'accueil.

**Article 3 :**

Les autres éléments de rémunération restent inchangés (indemnités de repas indexées à l'indice des prix à la consommation hors tabac indiqué par l'INSEE, indemnités d'entretien indexées au minimum garanti mentionné à l'article L. 3231-12 du Code du travail, prime de régime indemnitaire, prime dite de gratification).

**Article 4 :**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, de nouveaux contrats seront établis pour intégrer ces nouvelles dispositions et conditions de rémunérations des assistantes maternelles telles que définies aux articles précédents. Dès signature des nouveaux contrats, les anciens contrats seront abrogés.

Mme la Maire :

*La parole est à Laurence Renou.*

Mme RENOU :

*Bonsoir. Cette délibération concerne la mise à jour du contrat des quinze assistantes maternelles qui composent aujourd'hui notre crèche familiale. Je rappelle d'abord le principe de cette crèche. Nos assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile, en fonction de leur agrément, sous la responsabilité d'une directrice. Les enfants se regroupent très régulièrement en ateliers d'éveil et participent à un certain nombre d'animations à la bibliothèque ou à la Sottevillaise. Nous sommes dans une sorte de compromis entre l'assistante maternelle libérale et la structure collective.*

*Nos quinze assistantes maternelles sont en CDI, et leur rémunération est assez composite, ce qui est un élément de complexité pour la compréhension de cette délibération. Je vais essayer de la synthétiser. La rémunération se compose d'abord d'un forfait de 16 jours, sur la base d'une journée enfant de 9 heures. Les heures complémentaires sont versées jusqu'à concurrence de 180 heures mensuelles. Par exemple, si un enfant fait une journée de 10 heures, une heure est considérée comme une heure complémentaire. Si l'on va au-delà des 180 heures mensuelles, il y a une rémunération en heures supplémentaires. À cela s'ajoute une indemnité de repas, pour le repas de l'enfant, revalorisée en 2017, en portant cette indemnité à 2,82 euros, en l'indexant sur l'indice INSEE. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cette indemnité s'élève à 3 euros par enfant. À cela s'ajoute (et c'est un choix de la collectivité) une indemnité d'entretien de 3,20 euros par jour et par enfant, qui correspond aux fournitures, au matériel utilisé par les assistantes maternelles. Tout le matériel de puériculture est fourni par nous, donc nous ne sommes pas tenus de verser cette indemnité, mais avons fait le choix d'en verser une malgré tout. Nos assistantes maternelles sont aussi éligibles au régime indemnitaire de la collectivité.*

*La délibération prévoit la revalorisation du forfait. Le Code de l'action sociale et des familles prévoit un minimum pour ce forfait à hauteur de 0,280 SMIC horaire. Il était jusqu'à présent de 0,323 et nous proposons de le porter à 0,34, ce qui correspond à une augmentation de 5,26 %. Deuxième élément, nous ajoutons une majoration horaire plus conséquente lorsque les assistantes maternelles accueillent un enfant qui bénéficie d'un suivi spécialisé ; nous parlons d'enfants porteurs de handicap ou d'enfants qui vont entrer dans une phase de diagnostic avec des spécialistes. Tout le temps de la prise en charge particulière, une majoration horaire s'appliquera.*

*Mme la Maire :*

*Merci pour cette présentation détaillée. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Alexis Vernier a demandé la parole, il a la parole.*

*M. VERNIER :*

*Les métiers du lien ont été en première ligne lors du Covid et ont gagné beaucoup d'audience et de visibilité lors des deux dernières années. Cette augmentation de la visibilité est même un peu antérieure au Covid si l'on se rappelle des grèves dans les EHPAD. Certaines productions cinématographiques, comme le documentaire de François Ruffin Debout les femmes, permettent de mettre en avant les problématiques rencontrées par ces personnes et ce qu'elles ont en commun. Ces métiers consistent à prendre soin, à faire du lien avec les personnes en difficulté physique due à leur âge ou à leur situation personnelle. Je pense aux salariés des EHPAD ; ce n'est pas le même métier, mais il y a quand même un fond commun aux AVS, aux AESH et bien sûr aux assistantes maternelles. Pour une écrasante majorité, ce sont des femmes. Elles sont souvent sous-payées, peu considérées, précaires, dispersées et sans collectif de travail pour beaucoup d'entre elles. L'idée d'avoir des assistantes maternelles directement employées par la mairie est positive dans un sens puisque cela permet justement de créer un collectif de travail, même si cela reste compliqué puisqu'elles travaillent chez elles, et d'éviter la trop grande précarisation, bien que certaines soient en CDD à Sotteville (ce qui n'est pas écrit dans la note explicative).*

*Malheureusement le compte n'y est pas tout à fait dans ce statut, à cause de semaines à rallonge, par moments jusqu'à 50 heures par semaine. Les assistantes touchent moins que le SMIC horaire, ce qui est légal étant donné la façon de faire le calcul, qui dépend du nombre d'enfants, mais qui peut quand même nous choquer quand on est de gauche. Par ailleurs, les heures complémentaires et supplémentaires ne sont pas suffisamment valorisées. Il est dommage qu'il soit écrit dans la délibération que les heures complémentaires s'activent au-delà de 45 heures, mais la majoration n'est pas écrite. D'après ce que nous avons pu comprendre, il n'y a pas de majoration pour les heures complémentaires. Par ailleurs, quand on regarde le guide du statut d'assistantes maternelles, il est écrit que les taux de majoration pour heures supplémentaires sont les suivants : de la 36<sup>e</sup> à la 43<sup>e</sup> heure incluse, +25 % pour toutes les entreprises ; à partir de la 44<sup>e</sup> heure, +50 %. Pour les crèches familiales comme les établissements sanitaires et sociaux, un taux de majoration inférieur à 25 % à partir de la 46<sup>e</sup> heure friserait la fraude à la loi, d'après ce qui est écrit dans le guide des assistantes maternelles. Je vous laisse juger.*

*La délibération semble aller dans le bon sens, mais d'après nos informations, nous avons demandé l'exemplaire d'un futur contrat de travail pour avoir une idée plus précise sur les détails. Cela ne nous a pas été fourni ; nous avons eu quelques indications mais pas le contrat de travail. Le problème est que, visiblement, les assistantes maternelles ne sont pas tout à fait satisfaites, étant donné que lors d'une réunion on leur a dit qu'elles gagneraient moins avec le nouveau contrat*

*qu'avec le précédent. Je ne vais pas aller dans le détail technique, car c'était assez compliqué, mais nous avons demandé si le Comité technique avait été sollicité, histoire d'avoir une appréciation des représentants du personnel. Dans ce cadre où l'on change tous les contrats de toutes les salariées d'un service, on n'informe pas le Comité technique. Non seulement il n'y a pas d'avis, mais il n'y a pas de débat et il n'y a même pas d'information en Comité technique, ce qui est quand même un peu curieux. La seule présentation qui a été faite aux salariées avait été interdite aux représentants du personnel, ce qui est étrange vu que c'est censé être une amélioration, alors pourquoi leur cacher les choses ? Autant le leur présenter. Nous avons demandé par téléphone que cette délibération soit retirée pour qu'elle puisse être passée en Comité technique avant, et puis nous aviserons en fonction du passage en Comité technique. J'ai reçu une réponse par mail comme quoi ce ne serait pas retiré puisque cela n'a pas à passer en Comité technique. Pourtant, quand je lis les missions générales du Comité technique, selon l'article 33 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (loi du statut de la fonction publique), il est écrit : « Les Comités techniques sont consultés pour avis sur les questions relatives aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférant. » Or, ici, on parle d'une nouvelle politique indemnitaire, celle liée à la question du handicap. Donc je pense que cela devrait passer en Comité technique d'un point de vue réglementaire. Si c'est un progrès pour les assistantes maternelles, présentez-le en Comité technique, qui jugera, et nous aurons un élément de fond pour pouvoir juger s'il faut que nous votions, oui ou non, cette délibération. Donc je redemande le retrait de la délibération ; à défaut, nous serons obligés de voter contre.*

*Mme la Maire :*

*Laurence Renou veut donner des explications.*

*Mme RENOUE :*

*Je partage avec vous le début de votre intervention. Si cette discussion intervient aujourd'hui, c'est en effet lié au contexte que nous avons traversé et que nous traversons. Les professionnels de la petite enfance en général et les assistantes maternelles en particulier, qu'elles soient de la crèche familiale ou qu'elles exercent en libéral, se sont souvent senties les grandes oubliées des annonces gouvernementales dans cette période de pandémie, parfois par le Département, qui a des compétences en la matière. Les professionnels de la petite enfance ont souvent été avisés très tardivement de protocoles parfois confus et contradictoires. Je rappelle qu'au début de cette pandémie, au moment où l'on peinait à trouver des masques, ce sont la Métropole et la Ville qui ont conjugué leurs efforts pour fournir les premiers masques à l'ensemble des assistantes maternelles alors même que celles-ci accueillent les enfants à leur domicile et donc exposent leur conjoint et leurs propres enfants potentiellement à des contagions. Il est vrai que ce n'est pas un moment facile pour les professionnels de la petite enfance, comme pour les agents de nos écoles ou d'autres salariés dont vous avez parlé.*

*Il n'y a pas d'obligation que la délibération passe en Comité technique, ce n'est pas une refonte générale du régime indemnitaire des assistantes maternelles. Je vous ai donné l'ensemble des éléments du régime de rémunération, qui reste inchangé ; je vous ai parlé d'une revalorisation et de l'ajout de la majoration en cas d'accueil d'un enfant porteur de handicap.*

*Vous avez évoqué la question du statut : comme pour beaucoup d'agents qui entrent dans nos effectifs, les deux premières années, les agents sont en CDD puis ils passent en CDI.*

*Il s'agit d'un régime de rémunération extrêmement complexe, et un gros travail a été fait par la direction de l'Enfance et de la Jeunesse, le service des Ressources humaines pour défricher l'ensemble et parvenir à cette nouvelle proposition, qui semble répondre à un certain nombre d'attentes. Il est vrai que l'amplitude horaire maximale est importante ; c'est un peu le lot de cette profession, que je suis la première à défendre. Un certain nombre de concitoyens considèrent que si l'on travaille chez soi, c'est que l'on ne fait pas un vrai travail. Ce n'est pas du tout notre conception de ce métier. Nous avons le plus grand respect pour ce travail, et nous savons que les assistantes maternelles le font toutes avec un vrai investissement. Mais il est vrai que potentiellement on peut travailler jusqu'à 19h30, car des parents peuvent aussi avoir des horaires importants. Actuellement, très peu d'enfants restent au-delà de 18h30. Je crois que nous avons été très à l'écoute des demandes et que la proposition que nous faisons ce soir est équilibrée.*

*Mme la Maire :*

*Effectivement, nous sommes très attachés aux métiers du soin. Dans cette profession, il peut y avoir des horaires plus contraignants, soit tardifs soit tôt le matin. Nous vous proposons cette délibération parce qu'elle répond à plusieurs objectifs : une revalorisation du taux horaire, une reconnaissance de l'accueil des enfants handicapés avec une majoration de 14 % du salaire dans ce cas-là. L'ensemble des éléments de rémunération fait que nos assistantes maternelles sont plus payées que le minimum légal, qu'elles sont indemnisées de l'entretien et de la nourriture plus que le minimum légal, qu'elles bénéficient d'une prime indemnitaire et de gratifications, c'est-à-dire de 13 mois et demi, et qu'elles ont l'assurance d'avoir le matériel acheté par la Ville. Toutes ces conditions sont favorables. D'autre part, il existe un fonctionnement collectif par lequel elles sont accompagnées, elles ne sont jamais laissées seules dans des relations avec les parents ou dans les projets que nous menons. Nous avons la préoccupation de la formation et de l'accompagnement dans ce fonctionnement. En ce qui concerne les revenus, il se trouve qu'actuellement, parce que notre régime est très favorable mais qu'il est peut-être occulté par la difficulté des mécanismes dont a parlé Laurence Renou, les revenus sont plus élevés que celui des agents de la petite enfance dans les structures de la petite enfance ici à Sotteville comme ailleurs dans la fonction publique. Voilà exactement la réalité. Cette délibération est importante et relève de cette réponse de gratification et de reconnaissance, qui a été revisitée dans un sens favorable pour les assistantes maternelles.*

*Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (le groupe Ensemble Pour Sotteville)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les autres)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 5 votes contre, en décide ainsi.**

***La délibération n° 08 est adoptée à la majorité.***

**OBJET** : Création d'une obligation de servir pour les fonctionnaires stagiaires recrutés dans un cadre d'emplois de police nationale

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 51,

Vu l'article 9 de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

Vu le décret n°2021-1920 du 30 décembre 2021 pris pour l'application de l'article L. 412-57 du code des communes relatif à l'engagement de servir des policiers municipaux,

Considérant :

qu'en vertu du décret n°2021-1920 du 30 décembre 2021, les collectivités peuvent désormais imposer une obligation de servir aux fonctionnaire stagiaires recrutés dans un cadre d'emplois de la police municipale,

que cette obligation peut apparaître comme un outil de stabilité de l'équipe de la Police Municipale,

Il est proposé d'instaurer cette obligation à l'encontre des fonctionnaires stagiaires recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de fixer la durée d'obligation de servir à 3 ans à compter de la date de titularisation et de prévoir, en cas de rupture anticipée de l'engagement par le fonctionnaire, le remboursement d'un montant forfaitaire visé à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2021-1920 du 30 décembre 2021.

Toutefois, en cas de motif impérieux (état de santé, nécessités d'ordre familiale...), le fonctionnaire pourra être dispensé de tout ou partie du remboursement.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Pierre Carel.*

**M. CAREL :**

*Mon préambule ne va pas être une surprise parce que je vais vous dire qu'il est actuellement difficile de recruter des policiers municipaux. La demande est forte en France entière, et la plupart des réponses à nos demandes de recrutement émanent de collègues qui viennent d'avoir le concours ou qui viennent de la gendarmerie ou de l'administration pénitentiaire et qui ont donc l'équivalence du concours. Le seul souci est que, dans ces cas-là, ils n'ont pas la formation initiale,*

*qu'il convient de leur donner avant qu'ils ne puissent effectuer leurs missions sur le terrain. Cette formation dure environ six mois. Ainsi, nos policiers sont rarement totalement opérationnels avant un an après leur prise de poste. Une fois formés, rien ne leur interdit de trouver un poste plus en adéquation avec leurs horaires ou plus proche de leur domicile, ce que l'on comprend tout à fait. La loi nous autorise maintenant à assortir le recrutement d'un engagement minimal de trois ans, assorti de pénalités financières en cas de rupture de contrat durant ce laps de temps. C'est ce que nous vous proposons par cette délibération. Quand nous recrutons, nous demandons aux personnes si elles comptent vraiment rester un peu, sinon c'est vraiment en pure perte pour la collectivité. Je dois vous dire qu'au moment du recrutement ils me répondent tous qu'ils veulent rester. Sauf que ce n'est pas le cas. Nous pensons, par ce biais, figer l'engagement moral de façon un peu plus pérenne.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup pour cette présentation. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Monsieur Delahaye a demandé la parole, il a la parole.*

*M. DELAHAYE :*

*Nous comprenons tout à fait le but parce que nous partageons ce constat. Je suis le premier à dénoncer le manque de policiers municipaux à Sotteville, donc je vais être le premier à ne pas vouloir les faire partir. Néanmoins, on parle là de jeunes policiers stagiaires. Pendant qu'ils vont être stagiaires, ils vont peut-être penser qu'ils seraient en sous-effectif à Sotteville. Ils ont le droit d'estimer cela. Ces stagiaires vont signer l'engagement d'abord pour des raisons financières et ensuite pour des raisons morales. Comment faire pour que ces stagiaires n'utilisent pas la clé miracle de sortie du dispositif une fois qu'ils l'auront signé ? On voit qu'ils le peuvent en cas de motif impérieux ou pour raison de santé. J'espère que ces stagiaires seront amenés à aimer leur emploi et qu'on leur rendra la chose la plus facile possible. S'ils aiment leur emploi, ils vont rester et tout ira bien, nous serons tous contents, nous aurons enfin nos policiers municipaux ; mais s'ils ne l'aiment pas pour x ou y motif, ils vont faire jouer l'état de santé. Vous savez que lorsqu'on est en surcharge de travail ou que l'on se sent très mal au travail, ce qui peut arriver dans la police parce que les policiers ne se font pas que des amis même quand ils essaient d'être le plus sympathique possible, la dépression nerveuse pourrait être tout à fait réelle et nous faire perdre des gens qui venaient avec une bonne intention. Ces mesures pour un engagement durable existent pour les infirmières et dans le privé, ce qui n'est pas choquant. Mais il faudra que ces personnes soient vraiment intéressées et que d'autres viennent ensuite. Nous allons voter cette délibération parce que c'est un outil qui peut être utile. Mais je vous mets en garde sur le fait de prendre des stagiaires avec trop peu d'agents sur la commune : si cela se passe mal pour eux, ils tomberont malades et nous les perdrons quand même. D'où mon argument depuis des années : il nous faut des policiers municipaux. Comme dans tout lieu de travail, plus on est nombreux, moins la charge est lourde, plus le moral est bon et plus les gens veulent rester.*

Mme la Maire :

*Pierre Carel souhaite apporter des éléments*

M. CAREL :

*Je partage votre analyse sur le fait que l'on reste dans un travail quand on y est bien. C'est donc cela qu'il faut développer, dans n'importe quel service de la Ville. C'est une constante des ressources humaines. Je voulais quand même vous rassurer : nous sommes en amélioration pour l'effectif, nous nous rapprochons d'un effectif complet, nous sommes à 9 postes sur 11, nous venons de recruter quelqu'un qui est déjà titulaire. Cela va permettre d'accompagner ces futurs stagiaires. Il est effectivement très important d'accueillir les collègues correctement.*

Mme la Maire :

*Tout à fait. C'est France entière que des postes de policiers municipaux sont vacants. On parle d'un chiffre de 30 000 emplois. Il est important que le cadre de travail soit absolument favorable à la volonté de rester en poste. Nous progressons bien puisque nous avons 7 policiers municipaux maintenant, et 2 vont arriver, plus 2 agents SVP. Nous allons atteindre bientôt notre effectif total. Cela crée déjà un climat beaucoup plus profitable à l'exercice de ces missions, qui sont très difficiles, d'autant qu'il existe une pénurie de policiers nationaux : nous n'avons toujours pas les effectifs dont nous avons besoin dans la circonscription de Rouen. Un travail est mené de manière complémentaire entre les polices municipales et la police nationale, mais ce travail pâtit du manque d'effectif dans la police nationale. C'est quelque chose que l'on souhaite voir progresser. En tout cas, l'idée d'une contractualisation est un bon outil d'engagement moral.*

*Sur cette délibération, qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tout le monde)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 09 est adoptée à l'unanimité.***

2022/10

**OBJET** : Recours aux services de sociétés de travail temporaire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code du travail, articles L1251 et D4154-1,

Vu la circulaire du 3 août 2010 relative au recours à l'intérim dans la fonction publique,

Considérant :

qu'en vertu de l'article 3-7 de de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités ne peuvent avoir recours au service des entreprises de travail temporaire que lorsque le Centre de gestion dont elles relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement, dans les conditions fixées par l'article 25 de la même loi,

que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime sollicité les 1<sup>er</sup> juillet et 3 septembre 2021 n'a pas été en mesure de mettre d'agents à disposition de la Collectivité pour assurer les missions de cuisiniers en production chaude à temps complet au sein de la cuisine centrale,

que pour assurer la continuité du service, la Collectivité doit impérativement pourvoir ces deux postes sans délai,

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à accepter les offres de service proposées par les sociétés de travail temporaire contactées et ayant du personnel disponible et à signer les différents contrats de mise à disposition nécessaires aux prises de poste.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Pierre Carel.*

*M. CAREL :*

*Je continue dans les secteurs en tension. Le secteur de la restauration connaît, lui aussi, des tensions fortes, qui ne se limitent pas au secteur public. Quand nous avons des besoins de remplacement au sein de la cuisine centrale, comme c'est le cas en ce moment, nous faisons appel au Centre de gestion pour pourvoir ces postes par des fonctionnaires. Ledit Centre de gestion est actuellement en totale incapacité de nous proposer des candidatures. Il est donc nécessaire de recourir à l'intérim dans ce cas très précis (ce n'est pas un but en soi, en fait ce serait plutôt un but en soi d'éviter la chose), simplement pour permettre à la restauration municipale de continuer à fonctionner.*

*Mme la Maire :*

*Merci. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Madame Féret a demandé la parole, elle a la parole.*

*Mme FERET :*

*Merci. S'il est bien évident que la collectivité se doit d'assurer la mission de service public que rend la cuisine centrale, nous nous interrogeons sur son fonctionnement actuel, a fortiori si le Centre de gestion de la Seine-Maritime, sollicité par deux fois depuis juillet 2021, n'a pas été en capacité de mettre à disposition du personnel depuis lors. Vu la durée déjà ancienne des besoins et plutôt qu'envisager le recours à l'emploi précaire, n'y aurait-il pas pertinence à augmenter le cadre d'organisation de la cuisine centrale, ceci permettant d'assurer les remplacements, de diminuer la charge de travail des agents, dont le métier est exigeant, et satisfaire pleinement la qualité de ce service ? De plus, et bien que cela ne relève pas de votre compétence, il serait bon de faire le nécessaire à tous les niveaux des collectivités territoriales pour solliciter massivement auprès du gouvernement le dégel du point d'indice des fonctionnaires, bloqué depuis 2010, sauf les miettes*

2016 et 2017. En effet, en cette période de NAO pour les salariés du privé, où nos habitants dans leur grande majorité demandent plus de pouvoir d'achat, et au vu des difficultés de recrutement, un salaire attractif ne peut être qu'un plus, un travail non précaire apportant une véritable sérénité. Pour conclure et sans intention de bloquer le service rendu par la cuisine centrale, estimant que d'autres choix sont possibles afin de pourvoir aux postes non tenus et même d'améliorer les conditions de travail des salariés déjà en place. Nous ne saurions cautionner le recours à la précarisation que représente l'usage de l'intérim et particulièrement dans la fonction publique. Nous voterons donc contre cette délibération.

Mme la Maire :

Monsieur Delahaye a demandé la parole, il a la parole.

M. DELAHAYE :

Peut-être que les gens sont moins friands quand on leur propose du CDD que du CDI. Ce qui se passe aussi, c'est qu'en intérim si l'on donne un CDD dans la fonction publique à un salarié, il va préférer rester en intérim puisqu'il va gagner un peu plus. Nous ne sommes donc pas très compétitifs en recourant à l'intérim avant d'embaucher des gens. Il serait bien d'arriver à garder les très bons salariés chez nous. Je ne sais pas de quelles armes dispose la collectivité pour faire en sorte qu'ils aient envie de rester dans la collectivité. A-t-on cherché tous les moyens pour les convaincre ? Le mercato est ouvert, c'est à nous d'essayer de trouver les bons joueurs.

Mme la Maire :

Pierre Carel souhaite apporter des précisions.

M. CAREL :

En l'occurrence, ce sont deux collègues qui sont en production chaude. D'autres collègues sont en CDI ou sont fonctionnaires. Ils sont venus de la restauration privée et ont été CDIés au moment de la reprise en régie, ce sont donc des postes fixes, pérennes. Il se trouve que les deux collègues en production chaude sont absents pour le moment, et il faut les remplacer. Mais nous n'allons pas créer un autre poste de fonctionnaire pour les remplacer, parce que l'on va se retrouver avec trois cuisiniers en production chaude. On peut se dire qu'il faut doubler le nombre de postes, mais ensuite il faut employer les gens. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous cherchons donc des remplaçants, et habituellement le Centre de gestion peut nous mettre des gens à disposition. Mais la conjecture est compliquée. Peut-être faut-il une requalification de ces métiers dans la fonction publique. Je veux bien demander de mes vœux le dégel du point d'indice, nous sommes tous d'accord là-dessus.

Mme la Maire :

Sur cette délibération qui ne prend pas part au vote ? (Personne)

Qui s'abstient ? (Personne)

Qui vote « contre » ? (le groupe Ensemble Pour Sotteville)

Qui vote « pour » ? (Tous les autres)

Je vous en remercie.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 5 votes contre, en décide ainsi.**

2022/11

**OBJET** : Transformation de trois emplois à temps non complet et création d'un emploi à temps non complet – catégorie B

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

Considérant :

Le souhait de la Collectivité d'ajuster les heures allouées à l'enseignement de plusieurs instruments au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal au regard du nombre d'inscriptions et, parallèlement, le souhait de promouvoir la pratique de musiques actuelles en créant un département dédié,

Que l'enseignement de la flûte traversière, fixé actuellement à hauteur de 18 heures hebdomadaires, peut être réduit à 15 heures,

Que l'enseignement du hautbois, fixé actuellement à hauteur de 6 heures hebdomadaires, peut être réduit à 5 heures,

Que l'enseignement de la batterie assuré par le professeur de percussions peut être porté à 10,25 heures hebdomadaires (soit 3 heures supplémentaires),

Que l'enseignement du clavier – département musiques actuelles peut être initié par la création d'un poste à hauteur de 3 heures hebdomadaires.

Il est proposé au Conseil municipal :

La transformation du poste de professeur de flûte traversière, au grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 15 heures,

La transformation du poste de professeur de hautbois, au grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à hauteur de 5 heures,

La transformation du poste de professeur de percussions, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à hauteur de 10,25 heures,

La création d'un emploi au grade d'assistant d'enseignement artistique ou d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe, filière culturelle, pour occuper les fonctions de professeur de clavier, musiques actuelles à hauteur de 3 heures par semaine.

Les crédits seront inscrits au budget 2022 de la ville - dépenses de personnel-chapitre 012.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Pierre Carel.*

*M. CAREL :*

*Il s'agit de transformation de poste au sein de l'école de musique pour accompagner l'évolution des attentes du public. Concrètement, il s'agit de réduire l'enseignement de la flûte traversière pour passer de 18 heures à 15 heures, celui du hautbois de 6 heures à 5 heures, soit 4 heures en moins, pour développer des cours de batterie, en les portant 10 heures et quart, soit 3 heures de plus, et pour créer un cours de 3 heures hebdomadaires de clavier oriental et musiques actuelles. In fine, il y aura 2 heures de cours de plus délivrées à l'école de musique.*

*Mme la Maire :*

*Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Jean-Baptiste demande la parole, il a la parole.*

*M. BARDET :*

*Nous comprenons tout à fait le réajustement en fonction de la demande, même si le hautbois est joli quand c'est bien joué. Nous nous réjouissons qu'il y ait 2 heures de plus proposées en enseignement. Nous allons donc voter cette délibération sans aucun problème. Mais cette petite organisation ne suffit pas à décréter que l'on crée un département de musiques actuelles à la hauteur de ce que l'on pourrait espérer dans une école de musique du niveau de celle de Sotteville-lès-Rouen, ceci dit sans vouloir interférer avec le projet d'établissement que ne manquera pas de porter la nouvelle directrice.*

*Mme la Maire :*

*Exactement. Le projet d'établissement prévoit des partenariats avec d'autres associations musicales, qui sont riches sur la commune et qui contribuent à élargir la possibilité de pratique musicale pour nos concitoyens.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tous les groupes)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.***

2022/12

**OBJET** : Transformation d'emploi – catégorie A / bibliothécaire territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, lequel stipule en son article 2 : « Les bibliothécaires territoriaux sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes :

1. Bibliothèques ;
2. Documentation.

Ils participent à la constitution, l'organisation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des collections de toute nature des bibliothèques, à la communication de ces dernières au public ainsi qu'au développement de la lecture publique.

Ils concourent également aux tâches d'animation au sein des établissements où ils sont affectés.

Ils ont vocation à assurer la recherche, la constitution, le classement, la conservation, l'élaboration, l'exploitation et la diffusion de la documentation nécessaire aux missions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ils peuvent être nommés aux emplois de direction des services de documentation et des établissements contrôlés assurant les missions mentionnées aux deuxième et troisième alinéas du présent article. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur de bibliothèques, les bibliothécaires territoriaux ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur de bibliothèques ou à diriger l'un des secteurs d'activités de l'établissement.»

Considérant :

- qu'un agent de la Collectivité, recruté en février 2021 au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, filière Culturelle, occupe un poste dont les missions et le niveau de responsabilité correspond aux critères du grade de Bibliothécaire territorial, tel que défini à l'article 2 du décret,
- que l'agent a passé avec succès les épreuves du concours de Bibliothécaire territorial,
- que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

- Il est proposé la création, à la date du 1<sup>er</sup> mars 2022, d'un emploi de catégorie A, à temps complet, au grade de Bibliothécaire territorial, filière culturelle, afin d'assurer les missions de Responsable du pôle Adulte et de la médiation au sein de la Bibliothèque municipale et la suppression, au 1<sup>er</sup> mars 2023 de l'emploi correspondant au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, filière culturelle.

Mme la Maire :

*La parole est à Pierre Carel.*

M. CAREL :

*Il s'agit d'une transformation d'emploi de catégorie B à une catégorie A, pour accompagner une collègue qui a obtenu le concours de bibliothécaire territorial et qui est sur un poste qui permet cette cotation.*

Mme la Maire :

*Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne) Nous sommes très contents de la réussite de nos collègues aux concours de la fonction publique. Il n'est pas facile de les réussir, et là nous avons une belle moisson, ce qui est une richesse pour tout le monde.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tout le monde)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.***

2022/13

**OBJET** : Transformation d'emploi – catégorie B / technicien territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux lequel stipule en son article 2 : « Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité. Ils participent également à la mise en œuvre des

actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. A cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle. »

Considérant :

- qu'un agent de la Collectivité, recruté en juin 2021 au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière Technique, occupe un poste dont les missions et le niveau de responsabilité correspond aux critères du cadre d'emplois de Technicien territorial, tel que défini à l'article 2 du décret,
- que l'agent a passé avec succès les épreuves de l'examen professionnel de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1<sup>er</sup> mars 2022, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, au grade de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière Technique, afin d'assurer les missions de Technicien d'exploitation informatique et supports logiciels au sein du Service des Systèmes d'Information et la suppression, au 1<sup>er</sup> septembre 2022 de l'emploi correspondant au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière Technique.

*Mme la Maire :*

*La parole est à Pierre Carel.*

*M. CAREL :*

*Il n'y a pas que les concours, il y a aussi les examens professionnels, et là il s'agit d'une réussite à un examen professionnel de technique et d'une évolution de la catégorie C vers la catégorie B. Cela concerne un collègue du service informatique, et il existe une adéquation entre le grade et l'emploi.*

*Mme la Maire :*

*Encore un bel exemple de progrès. Sur cette délibération, qui souhaite s'exprimer ? (Personne)*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tout le monde)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.***

**OBJET** : Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Considérant que le marché de la Ville d'acquisition de fournitures de bureau, passé dans le cadre du groupement de commandes coordonné par la Ville de Rouen, notifié le 19 juin 2018, a été résilié au cours de l'année 2021 suite à une procédure de redressement judiciaire de son titulaire Office Dépôt France,

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen a intérêt sur un plan économique à coordonner la passation de son marché dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article L2113-6 du Code de la commande publique,

Considérant que le groupement de commandes, en cours de constitution, comprend 9 membres, les Villes de Rouen, Cléon, Darnétal, Petit-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, les CCAS de Rouen, de Sotteville-lès-Rouen ainsi que le Crédit Municipal de Rouen et le SIREST Rouen-Bois-Guillaume,

Considérant que le groupement de commandes porte, plus particulièrement, sur les commandes en ligne de fournitures de bureau,

Considérant que, conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, la création d'un tel groupement implique la désignation d'un coordonnateur dont les missions et les prérogatives sont définies dans une convention constitutive du groupement, dont le projet figure en annexe,

Considérant que la convention constitutive du groupement désigne la Ville de Rouen coordonnatrice du groupement et prévoit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle de la Ville de Rouen,

Considérant que la convention prévoit que la Ville coordonnatrice du groupement interviendra en qualité de mandataire pour la passation des marchés,

Considérant que chaque membre du groupement aura à sa charge le suivi de l'exécution des marchés, à l'exception de la revue annuelle et de la gestion de la remise de fin d'année qui seront traitées conjointement par l'ensemble des membres du groupement,

Considérant que la convention sera applicable dès sa notification et prendra fin à l'échéance des marchés conclus,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe,

Mme la Maire :

*La parole est à Pierre Carel.*

M. CAREL :

*Il s'agit de délibérer pour reconstituer un groupement de commandes de fournitures de bureau, groupement dissous suite à la liquidation judiciaire du titulaire du marché. Il est donc nécessaire de relancer la procédure et de reconstituer ce groupement de commandes, dont la coordination sera assurée par la Ville de Rouen.*

Mme la Maire :

*Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? (Personne) Je pense que l'on a tous à cœur de rationaliser les dépenses.*

*Qui ne prend pas part au vote ? (Personne)*

*Qui s'abstient ? (Personne)*

*Qui vote « contre » ? (Personne)*

*Qui vote « pour » ? (Tout le monde)*

*Je vous en remercie.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

***La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.***

2022/15

**OBJET** : Débat d'orientations budgétaires 2022

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités,

Considérant qu'en vertu de l'article précité, il convient de mener un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant son examen,

Vous trouverez joint en annexe à la présente délibération, la présentation du contexte budgétaire et financier pour 2022

Mme la Maire :

*La parole est à Pierre Carel pour le débat d'orientations budgétaires, sans vote.*

M. CAREL :

*J'ai l'habitude de faire court, mais là je vais être un peu plus long, en essayant d'être synthétique. Vous avez reçu un document d'une vingtaine de pages pour préparer ce débat d'orientations budgétaires. Je passe le préambule sur la situation économique internationale pour arriver aux décisions sur la loi de finance 2022, à savoir une stabilité de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement, avec une répartition qui continue à évoluer en faveur des dotations de péréquation (les dotations de solidarité rurale et les dotations de solidarité urbaine), au détriment de la dotation forfaitaire. Par ailleurs, il y a une modification à la marge du coefficient correcteur, qui avait été créé au début de la suppression de la taxe d'habitation, pour neutraliser les effets de la réforme sur les recettes communales. Pour 2022, ces deux mouvements n'ont pas d'effet mesurable pour les finances sottevillaises, mais il conviendra de surveiller de près ce sujet pour les années à venir.*

*J'en viens aux hypothèses retenues pour nos principales masses financières, d'abord les recettes. Nous avons cinq recettes principales : le produit fiscal, les dotations de l'État, les recettes issues de la Métropole, les droits de mutation à titre onéreux, et les produits des services et des domaines (c'est-à-dire la contribution des Sottevillais à la restauration scolaire, à l'école de musique, à la piscine...).*

*S'agissant du produit fiscal, comme pour les années précédentes, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition. L'augmentation du produit fiscal sera liée à la simple augmentation des bases, laquelle est fixée par la loi et fondée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, qui est de 3,4 % cette année. Le produit attendu est d'un peu plus de 18,2 M€.*

*Les dotations de l'État devraient se stabiliser à un montant de 5,2 M€.*

*De la Métropole, l'attribution de compensation devrait rester stable à 5,5 M€, de même que la dotation de solidarité communautaire (530 k€).*

*Pour le fonds national, nous sommes encore bénéficiaires mais nous sommes à la limite de ne plus l'être. Nous sommes toujours inquiets sur l'évolution de ce fonds. Nous inscrivons uniquement 70 % de la somme (donc 330 k€), puisque c'est cela qui nous est garanti si nous venions à sortir de ce fonds.*

*Les droits de mutation à titre onéreux sont en hausse constante depuis quelques années. Cela dit, c'est une recette qui est difficile à apprécier. En débat d'orientations budgétaires au Département, on disait ce matin qu'elle était en baisse, mais ce n'est pas ce que nous voyons. La recette est difficile à apprécier car nous ne connaissons pas sa temporalité, c'est-à-dire que nous ne savons pas exactement quand les notaires versent ces droits de mutation. Par moments il peut y avoir des effets gonflement ou d'abaissement. Nous vous proposons de l'estimer sur la moyenne des cinq années précédentes à 800 k€.*

*Les autres impôts et taxes connaissent une légère hausse de 20 k€, à 450 k€. Nous espérons que les subventions reviendront à la normale, soit une hausse de 120 k€. Les produits des services communaux seront encore un peu affectés par la crise sanitaire, il convient donc de les estimer à 2 M€.*

*Nous passons aux principaux postes de dépenses : dépenses de personnel, charges générales des services, subventions au CCAS et à la caisse des écoles, subventions aux associations.*

*Les dépenses de personnel devraient connaître une hausse de 2 %, due principalement au glissement vieillesse technicité, à l'augmentation du SMIC, à l'instauration de la prime de fin de contrat et aux emplacements et renforts, toujours nécessaires du fait de la durée de la crise sanitaire.*

*Les charges générales des services devraient s'élever à 7,8 M€, donc en augmentation. Viva Cité va retrouver son périmètre habituel, soit une dépense supplémentaire. Mais nous anticipons une hausse des fluides, notamment le gaz et l'électricité.*

*La subvention versée au CCAS est prévue en hausse de 100 k€, qui découle de la rénovation de la résidence autonomie Riot, mais aussi de l'augmentation prévisible des besoins.*

*Les subventions aux associations resteront stables, à près de 2 M€.*

*La capacité de désendettement, qui est une donnée regardée notamment par les banquiers et les institutions, s'apprécie au regard du compte administratif. Vous n'avez pas encore le compte administratif, nous ne l'avons pas encore totalement, mais nous en avons quand même une très bonne idée, ce qui nous fait dire que notre capacité de désendettement devrait s'établir à 5,3 ou 5,4 années.*

*Voyons maintenant les opérations d'investissement. Nous avons quatre autorisations de programme. Vous pouvez constater que nous sommes dans la troisième phase de travaux d'amélioration de la sécurité de l'Hôtel de Ville. 900 k€ sont inscrits à cet effet au budget 2022.*

*L'aménagement de l'espace Marcel Lods a vu des travaux sur les cheminements ; il convient maintenant de coordonner la réhabilitation des cinq écoles autour de ce parc et de créer un village modulaire. 1,5 M€ sont inscrits au budget 2022.*

*Le réaménagement du stade Jean Adret en est à sa dernière phase, avec des travaux dans la partie basse pour 280 k€.*

*Après des travaux de désamiantage, il convient de passer à la réhabilitation du gymnase Buisson pour un montant total de 1,6 M€.*

*En dehors de ces autorisations de programme, les investissements se poursuivent, avec la poursuite du plan pluriannuel d'investissement dans les structures municipales, la poursuite des politiques d'acquisition foncière et la lutte contre l'habitat dégradé, l'entretien des espaces publics et le développement de la nature en ville, mais aussi le renouvellement des matériels et logiciels nécessaires à nos collègues pour l'exercice d'un service public de qualité.*

*Au total, 11 M€ de besoins sont attendus en investissement. Les ressources propres sont chiffrées à 8,3 M€. Le besoin d'emprunt est donc évalué à hauteur de 2,7 M€. Selon la charte Gissler, la dette est classée en 1A et elle est composée à 80 % d'emprunts à taux fixe.*

*Voilà ce que je pouvais vous dire pour introduire ce débat.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup, cher Pierre. Qui souhaite s'exprimer à l'occasion du débat d'orientations budgétaires ? Alexis Vernier et Stéphane Delahaye. Alexis Vernier, vous avez la parole.*

*M. VERNIER :*

*Merci pour la présentation. D'abord un point de contexte général, pas simplement sottevillais : actuellement, en France, en Europe, dans le monde occidental, l'inflation est galopante et atteint des niveaux inconnus depuis des décennies. On bat record sur record en France, en Europe et aux États-Unis. Pour le coup, contrairement à l'année dernière, nous avons l'impression que la mairie n'est pas assez prudente sur ses prévisions, notamment quand elle indique une stagnation des salaires. Il semble probable que l'inflation conduise le prochain gouvernement, quel qu'il soit, à des augmentations de salaire, possiblement par le point d'indice. Je remarque d'ailleurs que c'est l'une des propositions de votre candidate, donc vous pourriez la prendre en compte. Cette augmentation se répercuterait sur l'ensemble des fonctionnaires des trois versants. Vous savez que pour compenser l'inflation, les salaires doivent augmenter, et cela crée une machine qui s'emballe. L'inflation et la surchauffe de l'économie pourraient conduire la BCE à augmenter ses taux d'intérêt pour enrayer l'inflation. En théorie, selon la BCE, l'augmentation de l'inflation est de 2 % ; pas plus, pas moins. La BCE utilise à chaque fois cet argument pour essayer de doper l'économie, et maintenant elle se retrouve dans la situation inverse où l'inflation est nettement plus élevée que le taux cible. On peut juger qu'un taux cible de cette nature est bon ou pas, mais il n'empêche que c'est son mandat. Si les taux d'intérêt augmentent, cela signifierait une augmentation des taux d'emprunt, qui sont actuellement très bas. Ce scénario n'est pas une vue de l'esprit, c'est discuté en ce moment dans les journaux économiques comme La Tribune, et c'est le chemin qu'emprunte la FED, que la BCE a beaucoup copiée pendant des années. La FED commence à fermer le robinet à liquidités en augmentant les taux. Beaucoup d'économistes considèrent que l'inflation n'est pas temporaire, contrairement à ce qui était pensé au départ ; elle risque de se poursuivre, et les taux d'intérêt risquent d'augmenter. À notre sens, non seulement cette inflation n'est pas assez prise en compte dans la partie salaire, mais par contre, dans la partie emprunt, vu que les taux d'intérêt sont encore bas, peut-être pour la dernière année, nous pensons que refaire de l'emprunt pour refinancer les dettes, c'est peut-être manquer le coche, parce que les taux d'intérêt risquent de repartir à la hausse. Emprunter pour emprunter ne sert à rien, l'emprunt est pour réaliser des projets. Nous avons vu que le taux d'endettement est stable, à environ cinq ans, donc cela laisse des marges. S'il est nécessaire d'opérer maintenant les emprunts pour financer des projets d'envergure, encore faut-il avoir des projets. Nous en avons, nous pouvons les proposer si vous voulez. Il y a celui du tiers-lieu, que nous avons en commun. Pourquoi ne pas faire un appel à projets ? Il y a aussi cette nouvelle école, dont nous avons besoin et qui pourrait tout à fait être financée par un nouvel emprunt pour accueillir tous ces enfants d'une ville qui rajeunit. C'est une chance pour la ville et il faut adapter les services publics à cette nouvelle donne.*

Mme la Maire :

La parole est à Stéphane Delahaye.

M. DELAHAYE :

Merci, Madame la Maire. Lors du Conseil de décembre 2019, nous avons échangé sur le sujet des périmètres vidéo-protégés sur la voie publique. Trois nouveaux secteurs équipés de caméras ont été évoqués : la place de Verdun (3 ou 4 caméras), la place Calmette (2 ou 3 caméras), et la zone du parking Michelet et de l'école du même nom avec le carrefour Corneille-rue de Paris (3 ou 4 caméras). Nous nous réjouissons de cette avancée, mais nous l'estimons encore insuffisante. Je sais que Paris ne s'est pas faite en un jour, mais à l'heure où la vidéo est l'un des outils qui fonctionnent de dissuasion et parfois de résolution des affaires, il nous semble important de rendre cet outil le plus actif possible, peu importe les orientations politiques des uns et des autres, à Sotteville comme ailleurs. Il est important de rappeler que ces équipements respectent la vie privée des gens. Il n'y a pas de raison d'être inquiet quand on voit une caméra, sauf quand on a envie de faire quelque chose qui n'est pas prévu dans le Code pénal. Il faut donc rassurer les citoyens sur la sécurité, garder la tranquillité dans les quartiers. Certes, cela ne fait pas tout, cela ne dissuade qu'une partie des délinquants, et je sais aussi que ce système a un coût. D'ailleurs, nous n'avons aucun élément sur le compte administratif. Je signale aussi que nous ne disposons pas d'effectifs de police importants, qu'il s'agisse de police municipale ou de police nationale, et là ce n'est pas la mairie qui est en faute. Pour la police municipale, on en revient à l'attractivité. Les gens peuvent se dire : « Ils veulent tout filmer. » D'abord, la caméra ne fait jamais de bavure. Si l'on ne fait pas ce qu'il ne faut pas devant la caméra, il n'y a pas de souci.

Ensuite, il faut investir pour donner l'envie à des policiers municipaux de venir à Sotteville. Ils doivent savoir qu'ils ne seront pas dans une équipe restreinte. Quand ils voient que nos objectifs en matière de postes au budget sont trop faibles, ils craignent de se retrouver dans une équipe en sous-effectif. Des stagiaires deviendront peut-être titulaires, et des ASVP deviendront peut-être policiers municipaux un jour. J'ai parlé avec plusieurs policiers municipaux d'autres villes, et la crainte d'être en sous-effectif est le motif majeur pour ne pas venir. Ils trouvent que ce n'est pas suffisant pour une ville de 30 000 habitants. C'est l'un des arguments qu'ils emploient et que j'emploie depuis trois mandats. S'ils ont la garantie que nous ferons tout pour leur donner de meilleures conditions de travail, des agents déjà expérimentés pourraient demander leur affectation chez nous. Nous pourrions avoir des agents déjà formés, voire des agents capables de former leurs collègues. Je propose aussi d'envisager une augmentation du salaire, même si je sais très bien que tout cela a un coût. Parfois il faut savoir faire des efforts. Dans une commune, si vous avez un maximum de sécurité, de jour comme de nuit, vous aurez plus de commerces ouverts, vous aurez plus de gens qui vont sortir, qui vont participer à la vie de la commune, qui vont faire du sport, qui vont courir dans les rues...

Un dernier point sur la sécurité est l'armement des policiers. Je sais que pour certains élus, cet armement est un gros mot. Il faut souligner que des mairies de nombreuses tendances politiques, différentes les unes des autres, ont compris qu'un policier pouvait être pris pour cible simplement parce qu'il est policier. Cela s'est malheureusement vérifié à divers endroits. Pourquoi armer cette police, qui aurait un coût, parce qu'il faudrait prévoir le matériel et la formation ? Je n'ai pas vu passer ce genre de projet, mais vous savez que si nos agents ne se prennent pas pour des cow-boys (je n'ai jamais vu de policiers municipaux ou nationaux jouer les cow-boys, je n'ai jamais vu de policier municipal de Sotteville qui avait été accusé de violence volontaire ou injustifiée, et je pense

*que tous les policiers municipaux ici comme ailleurs sont des gens totalement responsables), ils peuvent malgré tout se trouver face à des malfrats qui ouvriraient le feu sur eux. Quand on est policier municipal, on peut avoir la malchance de tomber sur un braqueur surpris à la sortie d'un magasin et qui choisit la pire des solutions : abattre un policier voire toute la patrouille, les policiers se trouvant sans moyen de défense. Nos agents n'ont aucun moyen de mettre fin à une fusillade. Non seulement ils ne pourraient pas défendre les gens, mais en plus s'ils sont vus, ils pourraient devenir des cibles. On aurait perdu sur tous les terrains.*

*Nous allons passer à un autre domaine qui est important pour nous : la rénovation thermique des écoles, qui sont des bâtiments qui consomment énormément d'énergie. Pour ne citer que l'école Raspail, les ponts thermiques sont énormes. Nous en parlons tous parce que cela fait joli de parler d'écologie, et je pense que la majeure partie des gens qui en parlent sont tout à fait sincères. Je pense qu'il faut mettre le paquet là-dessus. Cela ne va pas tout combler parce que les fluides augmentent. Donc on ne va faire que freiner l'augmentation de ce que nous allons payer en permanence pour chauffer et entretenir nos bâtiments publics. Si nous ne le faisons pas vite, nous allons exploser encore plus vite la facture.*

*Je pense que nous pourrions poser des questions en commission des finances, et peut-être que vous pourriez aller vers des pistes proposées en commission. Nous nous déterminerons ensuite en fonction des propositions et des dernières explications.*

*Mme la Maire :*

*Pierre Carel souhaite préciser des choses.*

*M. CAREL :*

*Nous nous rejoignons sur un point sans aucun problème : c'est la nécessité de rénover thermiquement (et pas seulement) les écoles. C'est le programme Lods. L'opération va être longue et coûteuse.*

*Monsieur Vernier, effectivement ce n'est pas cher en ce moment d'emprunter de l'argent, donc c'est le moment. Quand vous voyez 2,7 M€ d'emprunt, vous pouvez avoir l'impression que l'on reste avec le même endettement chaque année. En réalité, il faut regarder aussi le profil de la dette, qui fait qu'en ce moment et dans les années à venir, nous serons dans un remboursement plutôt de 2 M€. Il y a une limite, qui est la capacité de remboursement. L'objectif est de la maintenir sous les dix ans. La gestion financière n'est pas ce qui nous intéresse en tant que telle. L'idée est de faire les investissements au bon moment. Évidemment, nous n'allons pas emprunter sans faire des choses. Nous nous apercevons de la difficulté technique à bien suivre tous les travaux, et donc il faut les étaler sur la durée. Telle est notre orientation générale.*

Mme la Maire :

*Le débat d'orientations budgétaires est un élément central de notre vie démocratique. Il permet à chacun de s'exprimer, à travers la matière budgétaire qui peut parfois être aride. C'est l'occasion de présenter la vision que nous avons, les uns et les autres, nos projections pour la commune, notre façon d'envisager les années à venir. Cela met en avant ce qui peut nous rapprocher et ce qui va nous différencier. Je ne vais pas reprendre tous les éléments du contexte général, qui vous ont été présentés dans ce rapport ; ils sont clairs et précis et donnent le cadre dans lequel nous évoluons et devons intégrer tous nos travaux budgétaires. Je profite de cette occasion qui nous est donnée pour remercier notre directeur des finances, Aurélien Béhengaray, pour la qualité de son travail, qui nous permet d'avoir tous les outils pour prendre ensuite les décisions et, avant cela, pour échanger.*

*Je veux souligner quelques points qui permettent de comprendre notre engagement au service des Sottevillaises et des Sottevillais. Cette année, comme depuis 2014, nous ne toucherons pas au taux de fiscalité. C'est un effort que nous faisons. Nous nous sommes engagés là-dessus et nous tiendrons nos engagements, comme nous l'avons fait depuis 2014. Nous les tiendrons jusqu'à la fin du mandat.*

*Un autre point est notre politique de ressources humaines. Elle permet d'accompagner au mieux nos collègues, de favoriser tous les effets de la prévention mais aussi de les prémunir le plus possible contre les effets de la crise que nous sommes en train de traverser. Nous savons qu'investir dans l'humain, c'est préparer l'avenir, et pour cela nous faisons des efforts conséquents en matière de formation, de prévention, d'hygiène, de sécurité et de santé, parce que nos collègues œuvrent chaque jour au service de ce projet de ville, pour la qualité des services publics, encore plus dans une période aussi complexe que celle que nous connaissons.*

*Un autre point important à souligner est la santé financière de notre commune. Elle est tout à fait satisfaisante. Nous n'idolâtrons pas les ratios financiers, mais nous sommes conscients que la préservation des équilibres garantit la pérennité de notre action publique municipale.*

*Nous poursuivons une politique ambitieuse d'investissement pour notre ville, avec le programme de réhabilitation de l'espace Lods, la rénovation du gymnase Buisson, celle des cours d'école, l'exemplarité dans le renouvellement de la flotte de véhicules... La liste est longue. Nous en reparlerons au moment du budget, quand nous devons le voter dans un mois.*

*Je veux aussi souligner tous les efforts que nous consacrons à la lutte contre le réchauffement climatique. Lors du prochain Conseil municipal, nous vous présenterons un plan d'action ambitieux, qui est la concrétisation de travaux depuis deux ans, sur lesquels nous n'avons manqué ni d'énergie ni d'ardeur et pour lesquels nous avons favorisé la participation de nos concitoyens le plus possible.*

*Voilà, en résumé, nos orientations budgétaires. Je pense que cela correspond à ce que l'équipe municipale s'est engagée à faire auprès des Sottevillais. Je ne dis pas que tout est parfait, mais nous avons le droit d'en être heureux.*

## **Questions d'actualité**

Mme la Maire :

*Une première question d'actualité est posée par Monsieur Stéphane Delahaye.*

M. DELAHAYE :

*Nous avons commencé à parler de la rue Bazire en 2019, puis nous en avons parlé au début de ce mandat. Je suis retourné voir la rue lundi, elle est toujours abîmée, je ne vous apprend rien. Pouvons-nous savoir si la rue Bazire figure bien dans un programme de rénovation des voiries ? Je me suis rendu compte notamment que les trottoirs de cette rue, en plus d'être très usagés, sont très étroits. Des poteaux gênent la circulation des piétons et des poussettes. Je ne sais pas s'il est possible d'enfourer les réseaux et d'enlever les poteaux.*

Mme la Maire :

*Eve Cognetta répond à cette question.*

Mme COGNETTA :

*Merci, Monsieur le conseiller, pour votre question. Effectivement, la rue Bazire est identifiée comme nécessitant une reprise dans les années à venir. Elle n'est pas la seule. Un travail important d'objectivation a été mené par la Métropole, en particulièrement notamment avec le CEREMA, qui a classé l'ensemble des voiries. Pour ce qui nous concerne, elles sont souvent classées dans le rouge. Un vrai travail partenarial est réalisé par la Métropole et la Ville pour hiérarchiser les interventions. Il se trouve que celle sur la rue Bazire n'est pas pour l'année à venir. Pour autant, elle est inscrite parmi celles qui seront traitées les années suivantes dans le cadre de notre PPI, pour améliorer l'état général de vos voiries.*

Mme la Maire :

*Voulez-vous reprendre la parole sur ce sujet ?*

M. DELAHAYE :

*Même si ce n'est pas cette année, nous sommes bien contents que des travaux soient envisagées. Puisque l'on attend encore un peu, ce serait l'occasion de voir avec tous les services pour enlever les poteaux sur les trottoirs.*

*Je passe à la question suivante. Savez-vous s'il existe un projet d'emplacements avec bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking du lycée Marcel Sembat ? On sait qu'il existe des bornes devant la mairie, mais le parking sert de délestage le jeudi et le dimanche pour le marché. Les gens nous disent qu'il serait bien qu'il y ait un ou deux emplacements pour les véhicules électriques.*

Mme la Maire :

*Edwige Pannier répond à cette question.*

Mme PANNIER :

*Monsieur le conseiller municipal, un projet d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques est en effet prévu au lycée Marcel Sembat. Il est même finalisé depuis*

quelques jours. Il s'agit d'un projet porté par EDF, mais il concerne en réalité l'accompagnement des jeunes dans leur formation à la maintenance des véhicules électriques. Comme vous le savez, dans le cadre de la transition énergétique, l'État impose la fin de commercialisation des véhicules fonctionnant aux énergies fossiles en 2040. Les constructeurs développent et commercialisent de plus en plus de véhicules électriques. Dans ce contexte, la délégation régionale d'EDF a proposé de doter le lycée Marcel Sembat de 7 bornes électriques. 2 sont fonctionnelles, et les autres sont d'occasion afin d'étudier leur fonctionnement et les techniques pour les réparer. Elles seront situées sur les plateaux techniques des secteurs professionnels du lycée. C'est un atout pour la formation de nos jeunes et pour la transition énergétique. Votre questionnement concernait plutôt le parking Marcel Sembat et des bornes s'adressant au grand public et non pas à nos étudiants du lycée. Ce n'est pas l'objet de ces 7 bornes qui viennent d'être installées, mais il est important de préciser tout le travail que mène le lycée Marcel Sembat, en collaboration avec EDF, pour ses filières techniques. Le développement de bornes de charge pour véhicules électriques est un enjeu important, qui favorise la transition énergétique dans les années à venir.

Mme la Maire :

*Vous pouvez reprendre la parole si vous le souhaitez.*

M. DELAHAYE :

*Merci. Il est bien pour les étudiants de s'exercer dans ce métier si nous voulons des véhicules électriques. Il faut effectivement que les étudiants se forment à ces techniques. Si nous voulons des voitures électriques, il faudra bien qu'on puisse les charger, sinon les gens ne vont pas s'y mettre.*

Mme la Maire :

*La Métropole mène une recherche sur ce sujet, car il y a un vrai problème d'homogénéisation des bornes, et aussi parce que l'accès gratuit à l'électricité pose un problème en soi. D'autre part, il est possible avec un certain nombre de véhicules, de les recharger chez soi. Je pense que l'on est dans une période de transition par rapport à l'homogénéité du matériel. À mon avis, nous en reparlerons.*

*Passons aux questions posées par Monsieur Eastabrook. La première concerne la zone verte. Je vous donne la parole.*

M. EASTABROOK :

*Merci, Madame le Maire. Ma question porte sur les travaux de réfection de la voie d'accès piétonnière parallèle aux entrées arrière de l'immeuble Bourgogne. Laissez-moi revenir sur le sujet des travaux d'aménagement de la zone verte abordé lors du dernier Conseil municipal, où vous vous étiez dispensée de me répondre sur le temps que prendraient ces aménagements (un mandat ou deux mandats ?). Pourquoi la réfection de l'allée piétonnière de l'Immeuble Bourgogne s'arrête-t-elle aux trois premières entrées ? Envisagez-vous une suite prochaine à ces travaux, car des ornières remplies d'eau sont bien présentes au niveau des entrées suivantes et ce n'est pas le top pour les PMR ?*

Mme la Maire :

*Alexis Ragache va vous répondre.*

*M. RAGACHE :*

*Monsieur le conseiller, je vais essayer d'être le plus clair possible. Les habitants de l'espace Lods ont été informés, en novembre 2021, de la reprise des cheminements et du périmètre de cette reprise. Au total, près de 3 000 m<sup>2</sup> de l'espace Marcel Lods ont été entièrement retravaillés. Ils facilitent les déplacements des habitants. Il s'agit d'un revêtement solide, qui est adapté au passage des piétons, des personnes à mobilité réduite et des poussettes. Comme j'avais pu vous l'indiquer au précédent Conseil municipal, le projet de l'espace Lods est un projet global, qui comprend une rénovation complète des deux groupes scolaires Renan-Michelet et Franklin-Raspail. C'est la raison pour laquelle les cheminements, pour le moment, ont été repris uniquement sur une partie de l'espace. Un village modulaire va, par la suite, occuper une partie non négligeable de cet espace. C'est la raison pour laquelle la suite des cheminements n'a pas été effectuée, pour ne pas endommager des cheminements neufs. Nous procéderons au réaménagement des autres cheminements dans un deuxième temps et dans une démarche plus globale de réhabilitation et d'aménagement de cet espace vert. Nous regarderons la question des ornières avec attention afin d'y répondre de manière adaptée. Enfin, vous revenez sur la temporalité de ce projet. Fixer un calendrier précis, au mois près, pour un projet de cette ampleur ne serait pas honnête de notre part. Nous pouvons en revanche vous indiquer que ce projet débutera bien durant ce mandat et se poursuivra sans aucun doute après 2026.*

*Mme la Maire :*

*Merci pour cette réponse. Vous pouvez poser votre deuxième question, qui concerne la sécurité routière et l'état de la voirie de notre commune.*

*M. EASTABROOK :*

*Madame le Maire, vous ne pouvez ignorer l'état de délabrement de notre voirie qui fait le désespoir de tous les usagers de la route, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes. Cette situation perdure au fil des années, alors que nous sommes classés comme troisième ville en nombre d'habitants en Seine-Maritime et deuxième ville de la Métropole de Rouen. Comptez-vous, avec les conseillers métropolitains de votre majorité, peser sur vos amis de la Métropole, afin de procéder à une ré-étude de l'état de l'ensemble des voies de circulation ? Si vous obteniez gain cause, de quelle manière compteriez-vous associer vos concitoyens sur ce problème qu'ils considèrent comme prioritaire ?*

*Mme la Maire :*

*Eve Cognetta répond à cette question.*

*Mme COGNETTA :*

*Merci, Monsieur le conseiller. D'abord, sachez que la commune compte 90 km de voirie. A certains endroits, la voirie est plutôt de bonne qualité. A d'autres, elle l'est un peu moins, on ne peut pas nier cette réalité, qui fait partie de notre histoire et de notre situation géographique, puisque nous sommes situés en cœur d'agglomération et que, de fait, nos voiries sont fortement utilisées par l'ensemble des véhicules qui traversent notre ville, sans forcément s'y arrêter, et qui participent à une usure assez rapide. Vous semblez dire que l'investissement est insuffisant, que la Métropole ne va pas au bout de la démarche. Je ne suis pas sur la même longue d'onde. Je pense très clairement que, année après année, grâce au PPI qui se met en œuvre en partenariat avec la Métropole, notre enveloppe a augmenté significativement. Sur le PPI qui court jusqu'à 2026, on est aujourd'hui à près d'un million d'euros annuellement (en enlevant l'éclairage public), investi dans*

*nos voiries. C'est un investissement conséquent, grâce au partenariat avec la Métropole. C'est bien parce que l'on a mutualisé cette compétence que l'on peut aujourd'hui investir plus qu'on n'a pu le faire dans le passé. Il n'en reste pas moins que l'on court systématiquement après l'entretien de ces voiries, qui sont très utilisées. Un choix que nous faisons aujourd'hui est non pas de bannir la voiture de nos rues, mais de lui redonner une place qui ne soit pas disproportionnée. La réduction de la vitesse à 30 km/heure va dans ce sens. C'est aussi le développement des mobilités douces, de la marche, du vélo, qui va sans doute nous permettre de limiter l'usure prématurée et de freiner cette course perpétuelle que nous devons subir concernant notre voirie. Il s'agit donc aussi de parvenir à mieux partager la route pour mieux la sauvegarder quand elle est refaite, pour qu'elle reste « neuve » plus longtemps.*

*Mme la Maire :*

*Voulez-vous reprendre la parole sur ce point ?*

*M. EASTABROOK :*

*Dans l'ensemble, votre réponse générale me satisfait. Mais ce qui me choque, c'est que la population ne sait pas où elle en est de ce que vous faites et de ce que fait la Métropole en matière de rénovation de routes. Je pense qu'il y a une communication à avoir, un rendez-vous avec la population dans chaque quartier où il va se passer quelque chose. Vous n'avez pas répondu à ma question sur cet aspect.*

*Mme la Maire :*

*Je vais redire ce que j'ai dit à de nombreuses reprises, parce que c'est important que tous aient le même niveau d'information. La voirie à Sotteville est abîmée à certains endroits, comme à Rouen, parce que nous sommes accolés à la ville-centre et qu'il y a beaucoup de passages. Des tronçons sont aussi en bon état. Jamais on n'en a fait autant que depuis que l'on l'est en Métropole, parce que plus de moyens sont alloués. On va continuer de cette façon. Notre priorité est que ce soit d'abord pour le piéton. Des gens me disent que leurs amortisseurs sont soi-disant abîmés ; cela ne m'émeut pas beaucoup. Ce qui m'émeut, c'est que la place du piéton et des déplacements doux soit la plus importante possible. Ce n'est pas que je me moque de la voiture ; je ne suis pas pour éradiquer la voiture, je souhaite que les véhicules soient moins nombreux et qu'ils soient plus propres, mais la voiture a sa place, dans un partage de l'espace public. Nous n'en aurons jamais fini, parce que nous sommes une ville attractive. Nous pouvons baisser l'usure en baissant la vitesse, nous pouvons éviter le passage de poids lourds, mais ce ne sera jamais terminé. Je vous donne simplement un exemple : quand on a refait le Trianon Transatlantique dans les années 1992, cela a coûté l'équivalent de 7 km de voirie, alors que nous en avons 90, plus 180 km de trottoirs. Il est nécessaire de le faire à chaque fois qu'on le peut. J'entends bien que certains Sottevillais ont peut-être du mal à l'admettre, mais cela ne peut pas être une priorité des priorités. Il faut faire de la qualité, mais il y a toujours cette usure de l'usage. On ne peut pas englober tous les budgets de la Métropole et tous les budgets des finances publiques dans le BTP ; ce n'est pas possible et ce n'est pas souhaitable. Nous avançons plus que ce que l'on a pu faire ces dernières années, grâce à plus de moyens donnés, mais vous trouverez toujours un nid de poule à un moment donné. Un travail de proximité est réalisé avec la Métropole justement pour l'entretien de la voirie.*

*Vous avez une autre question, qui concerne la prévention et la sécurisation des quartiers du centre-ville.*

*M. EASTABROOK :*

*Je ne reviendrai pas sur les péripéties qui ont conduit à la prolifération des actes délinquants et de violence en constante augmentation sur notre ville depuis 2016. Même si vous avez balayé ma proposition lors d'un précédent Conseil municipal, ne pensez-vous pas que constituer une commission Prévention / Sécurité associant les responsables de groupe politiques minoritaires et les associations de quartier en transversalité avec les professionnels de la sécurité et de la prévention reste d'actualité pour enrayer la montée de cette délinquance ? Sachez par exemple qu'en 2021, les phénomènes d'intrusion ou de tentatives d'intrusion de force dans les appartements, de dégradations de garages, de caves dans cette zone de centre-ville, réputée calme, se sont multipliés et sont l'œuvre de jeunes adolescents en mal-être qui passent au travers des mailles du filet de la politique préventive / éducative / sportive de la ville... Les immeubles du centre-ville 1 et 2 n'ont pas trouvé meilleure solution que de s'équiper en vidéo-surveillance, ce qui reste une mesure insuffisante pour traiter efficacement cette problématique. En termes de prévention, ne pensez-vous pas qu'il faudrait que les activités de nos tiers-lieux soient plus accessibles financièrement et en amplitude horaire ? Pourquoi ne pas imaginer avec le CAPS, qui a votre confiance, des travaux d'intérêt général, pour les jeunes de plus de 16 ans comme l'aide à la propreté de la ville et l'éducation aux gestes de premier secours chez les pompiers ?*

*Mme la Maire :*

*Luc Lesieur a la parole pour vous répondre.*

*M. LESIEUR :*

*Merci, Madame la Maire. Monsieur le conseiller, vous nous interrogez sur des questions de sécurité dans la commune. Tout d'abord, permettez-moi de vous faire remarquer le caractère paradoxal de votre question : vous nous interrogez de nouveau sur une compétence régaliennne, pointant du doigt les mauvais résultats du gouvernement que vous soutenez. En l'occurrence, en termes de présence d'effectif de police sur notre territoire, nous sommes tous d'accord, le compte n'y est pas. À plusieurs reprises, des maires de toutes sensibilités politiques de notre Métropole ont attiré l'attention du gouvernement sur le manque flagrant d'effectif de policiers nationaux sur notre territoire. Ce fut le cas en décembre 2020 et en avril 2021, ainsi qu'au lendemain d'une dramatique rixe entre jeunes ayant causé la mort d'entre eux en juin 2021. Après ces alertes restées sans réponse, le ministre de l'Intérieur a annoncé le renfort de 60 policiers nationaux sur le territoire de l'agglomération rouennaise. Nous avons, une nouvelle fois, le mois dernier, demandé au gouvernement la concrétisation de ses promesses, qui pour le moment ne sont pas suivies d'effet.*

*Par ailleurs, vous suggérez la mise en place d'une instance transversale sur les questions de sécurité : cette instance existe déjà, il s'agit du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, qui s'est réuni le 12 octobre 2021, qui est composé des élus, du préfet, du procureur de la République, de la police nationale, de la police municipale, du Département, de l'Éducation nationale, y compris les proviseurs et principaux, mais aussi les bailleurs sociaux, des acteurs de la prévention, dont le CAPS que vous mentionnez. Ce travail partenarial n'a rien de théorique, il est le quotidien des équipes qui sont sur le terrain, qui échangent, complètent leur diagnostic, font remonter les informations qu'elles ont sur tel ou tel secteur, telle ou telle situation. Ce maillage est essentiel. Vous mentionnez des faits d'intrusion dans des immeubles du centre-ville : c'est justement tout ce travail partenarial entre les acteurs de prévention et de la répression (quand cela est nécessaire) et le bon travail de notre police municipale, qui permettent régulièrement*

*d'identifier les auteurs de ces troubles et de les poursuivre pour ces faits. Vous parlez de TIG : je précise que le travail d'intérêt général est une peine prononcée par la Justice, par un tribunal, pour des délits et contraventions de gravité limitée (délits routiers, vols sans violence, dégradations). La commune ne peut pas se substituer à la Justice pour prononcer cette peine, qui est très encadrée. Mais elle peut accompagner la réalisation de celle-ci si elle est sollicitée en ce sens.*

*Je terminerai ma réponse sur un élément positif, qui a été évoqué par mes collègues. Si nous attendons toujours les renforts d'effectif de la police nationale, nous avons sensiblement renforcé, ces derniers mois, nos effectifs de police municipale, avec 9 agents et 2 ASVP. Cela permet à nos équipes une plus grande capacité d'action au service de nos concitoyens.*

*Mme la Maire :*

*Monsieur Eastabrook, vous pouvez reprendre la parole si vous le souhaitez.*

*M. EASTABROOK :*

*C'est une réponse décevante. Je pense que j'ai accentué la chose non pas sur la police nationale ou municipale, mais j'ai parlé de prévention, d'accentuer l'effort sur la prévention, et là la Ville est entièrement concernée. Je peux penser que l'on puisse fermer les yeux sur l'état de délinquance qui gangrène absolument tout le centre-ville aujourd'hui, alors qu'en 2016 nous étions dans un quartier excessivement tranquille en centre-ville. Il y a donc eu une descente aux enfers, qu'indirectement vous souhaitez voir perdurer. Achetez la paix sociale, d'accord, j'ai compris, mais quelque part vous ne faites rien.*

*Mme la Maire :*

*En fait, vous déplorez une situation qui nécessite des policiers nationaux, qu'un gouvernement n'octroie pas, quand il en octroie à Vernon ou au Havre comme par hasard ; cela ne doit pas être du tout lié à son copinage. C'est un gouvernement que vous soutenez, et vous n'aimez pas que l'on vous mette devant vos contradictions. Oui, nous avons besoin de policiers nationaux, qui ne sont pas là : c'est une réalité. La dégradation dont vous parlez à cet endroit ne justifie pas l'opprobre général que vous jetez sur la commune, parce que les chiffres que nous avons lors des CLSPD ne prouvent pas une augmentation considérable. Cela étant, nous considérons que le fait de ne pas avoir de policiers nationaux en assez grand nombre ne contribue pas à nous aider à rendre calmes l'ensemble des quartiers de la ville. Vous ne pouvez pas nier cette réalité. Ensuite, dans ce qui relève de nos prérogatives et compétences, ce ne sont pas les devoirs régaliens de l'État. Vous ne pouvez pas demander à une commune de se substituer à l'État pour gérer une police nationale ; cela n'existe nulle part en France. Dans nos compétences, il me semble que nous avons fait la démonstration que nous étions au rendez-vous de tous les dispositifs et que nous les mettons bien en œuvre. Nous ne sommes pas sans intervenir dans le quartier dont vous parlez. Vous devriez aussi noter qu'il y a eu quelques arrestations à ce sujet. Par ailleurs, le principe même d'accueil des personnes en TIG est que vous ne les mettez pas dans la commune où elles ont commis les méfaits. Pour votre information, sachez qu'à Sotteville nous accueillons des personnes en TIG, ce qui contribue à faire en sorte que certains s'en sortent et ne prolongent pas leur vie dans la délinquance. Nous aurons l'occasion d'en reparler, y compris en commission municipale, avec tous les dispositifs que la Ville anime en matière de prévention et en complémentarité avec la police nationale, mais elle n'a pas le droit de se substituer au rôle régalien de l'État.*

*Votre quatrième question porte sur la mutuelle municipale. Vous avez la parole.*

*M. EASTABROOK :*

*Je vous remercie, Madame le Maire. Sur la mutuelle municipale, quand et comment avez-vous prévu de faire publicité de la consultation de nos concitoyens ?*

*Mme la Maire :*

*Stéphane Bord a la parole pour vous répondre.*

*M. BORD :*

*Merci, Madame la Maire. Monsieur le conseiller, lors du dernier Conseil municipal, le 9 décembre, nous avons adopté une délibération visant à conventionner avec l'association l'Assurance pour tous, 2AH. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une mutuelle municipale, mais bien d'une association, qui va proposer aux Sottevillaises et aux Sottevillais un accompagnement éthique dans la recherche d'une complémentaire santé personnalisée. L'association proposera des rendez-vous individuels pour établir les besoins des habitants. Des locaux seront mis à disposition par la Ville, et une ligne téléphonique est dédiée pour Sotteville-lès-Rouen, mais c'est bien l'association 2AH qui fixera son planning, que nous pourrons relayer auprès des habitants. Il y a déjà eu une information dans le Sotteville Mag de janvier, et le numéro de téléphone dédié y a été indiqué. Je pense que l'on pourra renouveler cette information très régulièrement, en fonction des disponibilités de l'association.*

*Mme la Maire :*

*Monsieur le conseiller, vous pouvez reprendre la parole sur cette question si vous le souhaitez.*

*M. EASTABROOK :*

*Nous sommes dans l'attente imminente de lieux, en dehors même du téléphone, qui permettront d'étudier des situations de près pour les personnes intéressées par cette mutuelle.*

*Mme la Maire :*

*Nous avons fait ce choix. Une mutuelle municipale peut fonctionner, mais c'est plus à risque. Des exemples ont montré un certain nombre de problèmes. Cela suppose d'avoir un portefeuille d'adhérents suffisamment conséquent pour qu'il puisse permettre des tarifs assez constants. Si vous n'avez pas assez d'adhérents et qu'il y a beaucoup de frais de santé la première ou la deuxième année, les tarifs augmentent beaucoup l'année suivante. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché un dispositif qui soit plus adapté et qui permettra à nos concitoyen sottevillais d'avoir une stabilité dans le prix de la mutuelle.*

*Maintenant nous allons passer aux questions d'actualité d'Ensemble pour Sotteville. Jean-Baptiste Bardet a demandé la parole.*

*M. BARDET :*

*Depuis la rentrée de janvier, la forte circulation du variant Omicron et un protocole sanitaire fluctuant ont rendu la situation dans les écoles très compliquée, au détriment des enseignants et de tous les personnels, des élèves et des parents. Quel est le bilan de la situation dans les écoles de Sotteville sur cette période ?*

*Toujours à ce sujet, l'une des mesures importantes pour réduire les risques de transmission est le contrôle de la qualité de l'air, à l'aide de capteurs de CO<sub>2</sub>, pour savoir quand aérer. L'Éducation*

*nationale n'a pas pris en charge l'installation de capteurs de CO<sub>2</sub>, considérant que c'est aux collectivités de le faire. Des capteurs de CO<sub>2</sub> ont-ils été installés dans les écoles de Sotteville ?*

*Mme la Maire :*

*Laurence Renou va vous répondre.*

*Mme RENOU :*

*Je vais essayer d'être la plus complète et la plus transparente possible. À défaut de clarté de la part de notre gouvernement, nous allons essayer ici d'être un peu meilleurs. Je vais d'abord faire un détour par la situation un peu plus globale sur le front du Covid. Au cours du mois de janvier 2022, la Ville a enregistré 98 cas positifs dans ses effectifs, soit à peu près 15 % de l'effectif municipal. Sur ce seul mois de janvier, c'est plus que la totalité de l'année 2021. Sur les deux années 2020 et 2021, ce sont au total 115 collègues qui ont été positifs. Aux absences de collègues pour cause de Covid s'ajoutent les absences de collègues qui sont simplement cas contacts mais non vaccinés et qui doivent s'isoler, ou cas contacts mais à la recherche du rendez-vous de test nécessaire, ou de ceux qui sont amenés à garder leurs enfants qui sont positifs ou parce que la maîtresse de leur enfant est positive. Vous connaissez tous le tableau un peu complexe que nous avons tous traversé de manière générale. Tous les services de la Ville se sont trouvés impactés. Nos collègues se sont retrouvés soumis à une tension accrue pour pallier au quotidien les absences et tenter d'assurer malgré tout un service public à la hauteur de ce que nous souhaitons. Je crois que nous pouvons collectivement les remercier, car ils n'ont pas ménagé leurs efforts.*

*Dans les écoles, en janvier, 46 agents ont été testés positifs, tous métiers confondus. Hormis la période de confinement, c'est la période la plus difficile que nous ayons eu à gérer depuis le début de la crise en termes d'organisation. La polyvalence et l'engagement de nos collègues, je pense en particulier aux encadrants intermédiaires, aux responsables d'accueil restauration, nos coordinateurs, ont fait qu'ils ont joué les « couteaux suisses » pendant toutes ces semaines très délicates, en essayant de pallier toutes les urgences, sans jamais mettre en fragilité la sécurité des enfants. Pendant ces cinq semaines, nous n'avons fermé qu'un seul service, la garderie de l'école maternelle Michelet, sur une journée, sachant que la veille de ce jour de fermeture, compte tenu du nombre de cas de Covid parmi les enfants et parmi les enseignants, il n'y avait pas eu d'enfant durant la garderie du matin, et il y en avait seulement 7 l'après-midi. C'est donc un petit nombre de familles qui ont été impactées. Nous avons réussi à rouvrir dès le lundi. Quand la sécurité des enfants était mise en cause par des équipes insuffisantes en effectif et ne répondant plus aux normes de qualité, nous avons dû fermer deux équipements.*

*S'agissant des protocoles sanitaires, notamment en ce qui concerne l'aération des locaux, nous n'avons pas attendu que l'on nous suggère la solution miracle des capteurs de CO<sub>2</sub>, qui ne sont que des capteurs et qui ne traitent pas la problématique. L'aération des locaux est systématisée lors des récréations et pendant le temps méridien. Néanmoins, afin de conforter nos pratiques, nous avons souhaité équiper les écoles de capteurs connectés, plus dans une optique pédagogique, pour mesurer si c'est plutôt après 45 minutes ou après une heure qu'il convient d'aérer. Nous avons déjà acquis un capteur fixe par école, qui permettent à nos services techniques d'avoir des remontées d'information sur le taux de CO<sub>2</sub> et la température. L'installations est en cours. Quatre écoles sont déjà équipées, et les services s'y emploient pour les autres. Nous avons décidé de les compléter par 13 dispositifs mobiles, pour que les enseignants puissent se les passer de classe en classe. Il nous*

*appartiendra de former les enseignants à l'utilisation de ces appareils ; il est bien connu que c'est une mission de nos services.*

*Des effets d'annonce avaient pu laisser penser que ces dépenses supplémentaires seraient prises en charge ou en tout cas accompagnées. Mais je vous rassure, on ne change pas une méthode d'information et de gestion de crise qui gagne. Après ces effets d'annonce tonitruants, plus de son ni d'image du côté du ministère de l'Éducation nationale. Je pense que nous nous occuperons nous-mêmes de la facture.*

*Mme la Maire :*

*Souhaitez-vous reprendre la parole sur ce sujet ?*

*M. BARDET :*

*Effectivement, j'avais lu qu'il y avait un fonds de soutien du gouvernement. Dans certains endroits, ils sont allés jusqu'à faire construire le capteur de CO<sub>2</sub> par les enfants. C'est peut-être un peu compliqué dans les écoles élémentaires, mais pourquoi pas ?*

*Mme la Maire :*

*Enseignants, animateurs, acteurs de l'école et de la Ville, ici ou ailleurs, méritent tout notre soutien et notre admiration. Heureusement que les collectivités locales que nous formons – la première collectivité de proximité – sont au rendez-vous, parce que le contexte n'est pas aisé et que les effets d'annonce ne sont pas une méthode de travail.*

*Il y avait une dernière question. Je laisse la parole à Alexis Vernier.*

*M. VERNIER :*

*Au mois de juillet, une délibération instaurait la mise en place d'une coopération avec un courtier en énergie pour réaliser un achat groupé d'énergie sur la ville de Sotteville. Le budget des ménages dédié à l'énergie est important et constitue une dépense contrainte difficile à résorber, l'explosion des prix de l'énergie pousse certains habitants à se résoudre à passer l'hiver dans le froid pour parer aux autres dépenses. L'adoption de contrats aux tarifs négociés pouvait être une solution, cependant étant opposés à la libéralisation du secteur de l'énergie nous avons fait le choix de ne pas voter cette délibération.*

*Comme de nombreux articles de presse l'ont montré, certains distributeurs d'énergie ont préféré résilier les contrats réalisés auprès de particuliers devenus excessivement déficitaires pour eux. Nous avons appris par les réseaux sociaux que certains habitants de Sotteville avaient reçu des courriers faisant état d'augmentation de tarif et leur proposant de basculer sur le tarif réglementé EDF quelques mois à peine après avoir contractualisé avec Mega Energie, fournisseur choisi par le courtier...*

*Avez-vous des informations à ce sujet ? Le courtier n'a-t-il pas négocié des prix bloqués ?*

*Mme la Maire :*

*Hervé Demorgny a la parole.*

*M. DEMORGNY :*

*Merci, Madame la Maire. Monsieur le conseiller municipal, si je vous rejoins sur l'interrogation sur l'ubérisation du marché de l'énergie, il n'est pas de la compétence du territoire de pouvoir trancher le débat. Je pense avoir répondu à peu près à tout en préambule. Les prix bloqués pour Mega Energie étaient des prix fixes sur trois ans. Pour le gaz, les contrats étaient plutôt d'un an. Il revient à Wikipower de se retourner vers le fournisseur éventuellement.*

*Mme la Maire :*

*Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne soirée, vous remercie les uns et les autres pour votre travail et vous donne rendez-vous le mois prochain pour le vote du budget.*

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.**

La Maire

Les Conseillers municipaux